



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

AGRI • NUMÉRO 029 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 22 mars 2005

—
Président

M. Paul Steckle

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mardi 22 mars 2005

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.)): Mesdames et messieurs, la séance est ouverte. Il y a encore quelques membres qui ne sont pas arrivés, mais nous allons devoir quand même débiter, car c'est l'heure de commencer.

Nous recevons cet après-midi le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Nous avons aussi avec nous M. Edwards, sous-ministre, et M. Gravel, vice-président exécutif de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Mitchell. Nous avons hâte d'écouter votre exposé. Je suis certain qu'il nous rendra mieux informés, et les députés de l'opposition seront beaucoup plus heureux après votre départ que lorsqu'ils sont entrés dans la salle. Je dis cela, bien entendu, à leur demande. Nous voulions tous vous revoir encore une fois.

Je vous remercie d'être venu et de nous mettre à jour sur l'état de l'industrie du boeuf, je crois, et également de répondre aux questions concernant le projet de loi C-27, qui est le sujet à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Allez-y, monsieur Mitchell.

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président et chers membres du comité. Je suis ravi d'avoir l'occasion de vous mettre à jour au sujet de la situation concernant l'ESB.

Je sais, comme vous l'avez d'ailleurs mentionné, monsieur le président, que le comité est très préoccupé par un grand nombre de questions. Je tiens à remercier les membres du comité pour tout le travail qu'ils effectuent en ce qui concerne l'agriculture et l'agroalimentaire. Je vous en suis très reconnaissant. Bien sûr, je crois qu'il est très approprié de discuter de la question cruciale de l'ESB et du dossier concernant la frontière. L'autre soir, nous avons tenu un débat à la Chambre sur ces sujets, et je crois qu'il est bien que nous ayons l'occasion d'y donner suite ici en comité.

Je vais aborder seulement quelques points et je serai bref, monsieur le président, de sorte qu'il y ait du temps pour des questions. Je vais parler un peu des rapports avec les États-Unis, des liquidités à fournir aux producteurs, de l'accroissement de la capacité, de nouveaux marchés, de mesures liées à la transformation du cheptel canadien et de l'orientation que nous allons prendre.

Premièrement, je vais revenir un peu en arrière en ce qui a trait aux États-Unis, quoique la plupart des membres du comité savent passablement ce qui s'est passé. À la fin de décembre, les États-Unis ont proposé une modification à la réglementation visant à régulariser le commerce du boeuf et d'autres ruminants entre le Canada et les États-Unis. Cette modification se fondait sur une approche scientifique, selon laquelle le Canada était considéré comme une région à risque minimal et selon laquelle il était clair que la

réglementation qui existe dans notre pays suffit à protéger de façon appropriée la santé des animaux et des humains.

Ce changement en question devait entrer en vigueur le 7 mars. Le 2 mars, un groupe américain nommé R-CALF a obtenu une injonction temporaire, ce qui a empêché le changement d'entrer en vigueur. Depuis, le département américain de l'Agriculture a décidé de faire appel de la décision d'accorder une injonction temporaire. Cet appel sera entendu par la cour d'appel de Sacramento. En même temps, les tribunaux du Montana continuent d'être saisis de la cause originale. Un juge a fixé la date de l'audience au 27 juillet. Aucune date n'a encore été fixée relativement à l'appel.

Je dois mentionner que la U.S. National Meat Association a présenté une demande pour participer à l'appel et à la cause originale. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le secrétaire Johanns à de nombreuses reprises en ce qui concerne l'action en justice. Les États-Unis ont signifié clairement, à la fois par l'entremise de leurs déclarations publiques et de leurs actions, qu'ils ont l'intention de défendre vigoureusement la modification en question. Ils ont l'intention de défendre vigoureusement le fait que des données scientifiques indiquent que la réglementation canadienne protège en effet la santé des animaux et des humains et que la frontière devrait être réouverte.

Nous travaillons en étroite collaboration avec le secrétaire. Nous avons l'intention de déposer un mémoire d'amicus curiae dans le cadre de l'appel pour faire connaître le point de vue du Canada. Le département américain de l'Agriculture accueille favorablement cette intention et nous encourage à aller de l'avant.

Je dois prendre un moment pour remercier les collègues ici présents qui m'ont accompagné à Washington pour travailler directement avec les États-Unis. Je leur en suis reconnaissant.

Nous allons continuer de suivre très attentivement la situation juridique aux États-Unis. D'après ce que nous a dit le secrétaire, nous pouvons penser que non seulement le département américain de l'Agriculture défendra-t-il vigoureusement la cause, mais il essaiera, par ses actions, de faire en sorte que la question soit réglée le plus rapidement possible. Cela constitue un élément important de l'approche adoptée par le département.

Pour ce qui est des liquidités au sein de l'industrie, monsieur le président, nous travaillons en très étroite collaboration avec les membres de l'industrie et nous les consultons depuis la décision rendue le 2 mars, et c'est ce que nous faisons également auparavant. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des représentants de l'industrie à l'échelle nationale et régionale ainsi qu'avec des producteurs individuels pour discuter de la question. De toute évidence, l'état des liquidités constitue une préoccupation importante, que nous évaluons avec attention.

Par le passé, nous avons adopté des mesures visant à essayer de fournir des liquidités à l'industrie, qui ont connu un certain succès. Nos programmes de retrait, à la fois pour les bovins d'embouche et les bovins gras, ont quant à eux connu beaucoup de succès. Du côté des bovins gras, nous avons atteint environ 64 ¢. Nous avons atteint un sommet de 91 ¢, puis nous sommes retombés à 77 ¢ depuis la décision rendue le 2 mars, un moment auquel le commerce était très faible. Quant aux bovins d'embouche, nous sommes passés de 87 ¢ à 1,27 \$, puis nous sommes retombés à 1,10 \$.

Je mentionne ces chiffres, car ces hausses de prix ont rapporté près de 1 milliard de dollars aux producteurs. De toute évidence, nous voulons tous que cela soit la solution ultime. La régularisation du commerce fera en sorte que le marché fournira un revenu aux producteurs, et je crois que c'est ce que tout le monde souhaite.

D'autres programmes ont également fourni des capitaux aux producteurs, dont le Programme national de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB et le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Les avances de fonds spéciales que nous avons offertes en octobre afin de fournir des liquidités à l'industrie ont permis d'apporter 317 millions de dollars en combinaison avec les sommes accordées par les provinces. Comme je l'ai mentionné, nous évaluons très attentivement les prochaines mesures que nous souhaitons prendre pour accroître les liquidités au sein de l'industrie. Un des problèmes auxquels nous sommes confrontés actuellement, comme les membres peuvent le constater, c'est la grande incertitude qui règne sur le marché pendant que la situation évolue.

Le prochain sujet dont je veux parler est la capacité. Ce sur quoi on s'entend clairement en général, c'est l'importance d'accroître la capacité d'abattage au Canada afin de permettre à l'industrie de se repositionner dans ce domaine. L'accroissement dépend en partie des marchés autres que les États-Unis auxquels nous parviendrons à accéder. Nous sommes passés de 65 000, à une époque, à 83 000 par semaine. Il y a donc eu un bon progrès. Notre capacité ne se trouve toujours pas au niveau que la plupart des gens souhaiteraient pour que nous puissions être en mesure d'effectuer toute la transformation au Canada.

Deux nouvelles usines ont ouvert leurs portes cette année, l'une à Salmon Arm et l'autre à l'Île-du-Prince-Édouard. Le Programme de réserve pour pertes sur prêts a conclu une entente officielle avec Financement agricole Canada et devrait en conclure une très bientôt avec les succursales du Trésor de l'Alberta.

Nous avons reçu cinq demandes officielles concernant l'ouverture d'usines, en plus des deux qui ont ouvert leurs portes cette année, ce qui augmenterait la capacité de l'ordre de 7 000 à 8 000 bêtes par semaine. Nous avons aussi eu l'occasion de revoir la procédure d'approbation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Un certain nombre de mesures ont également été proposées, que nous examinerons attentivement. Premièrement, il y a la question de la modernisation des usines provinciales pour que nous soyons en mesure d'effectuer du commerce interprovincial ou international. On

m'a dit qu'il existe environ une dizaine d'usines au Canada qui pourraient aisément être modernisées.

Je dois mentionner, par contre, qu'à l'heure actuelle, 95 p. 100 de la transformation s'effectue dans des usines relevant de la réglementation fédérale. Nous parlons donc d'un nombre relativement petit d'usines. Mais il en existe une dizaine assez importantes qui pourraient être modernisées.

Il y a aussi la question de la capacité régionale. Il est important également d'examiner les régions. En ce moment, 90 p. 100 de l'abattage est effectué par six usines au pays, alors il faut examiner la question des régions. Il faut aussi se pencher sur le type de propriété et l'âge des animaux et il faut faire en sorte que nos usines disposent de la dernière technologie de façon à leur donner un avantage concurrentiel. Nous devons aussi nous demander si nous voulons que nos usines, d'un point de vue commercial, desservent des créneaux particuliers.

Quant à la commercialisation, monsieur le président, comme vous le savez, le gouvernement a annoncé une contribution de 50 millions de dollars à un fonds spécial de la Canadian Cattlemen's Association. Ces fonds seront utilisés pour aider à développer de nouveaux marchés, ce qui, par conséquent, permettra d'accroître la capacité d'abattage. Pour augmenter la capacité, il faut créer de nouveaux marchés. Nous investissons considérablement en ce sens. Nous avons déployé beaucoup d'efforts dans un certain nombre de marchés en vue d'essayer de récupérer des marchés ou d'y accéder. Nous avons connu un certain succès, et nous continuons de travailler avec vigueur.

● (1535)

En plus d'aider l'industrie, le gouvernement s'emploie à défendre les intérêts commerciaux du Canada sur les marchés étrangers, à la fois au niveau des hauts fonctionnaires et bien sûr des politiciens.

Nous travaillons fort à l'élaboration de nos systèmes de retraçage et de surveillance. Nous y avons investi quelque 92 millions de dollars. Bien entendu, ces systèmes sont importants sur le plan de la santé et de la sécurité et des avantages qu'ils nous procurent par rapport à nos autres partenaires commerciaux.

Comme je l'ai mentionné, les producteurs canadiens ont toujours su établir des créneaux particuliers. Nous examinerons ce sujet ainsi que l'importance de rendre notre réglementation conforme à celle de nos partenaires commerciaux ou d'élaborer une réglementation qui les rend confiants. En outre, monsieur le président, je crois qu'il est important que des représentants de nos autorités de réglementation soient envoyés dans les marchés étrangers pour qu'ils puissent y faire comprendre nos processus de sorte que ces marchés aient confiance en nos produits.

Il y a aussi ce que j'appelle la question de la transformation du cheptel. Nous nous sommes penchés un peu là-dessus dans le cadre de notre Programme relatif aux animaux de réforme. Nous nous sommes également penchés sur la gestion des animaux âgés dans le cadre de la stratégie de repositionnement à laquelle nous avons consacré 488 millions de dollars. Nous nous sommes demandé quelle devrait être la taille du cheptel et quel devrait être l'âge des bêtes. C'est un dossier sur lequel nous travaillons étroitement avec l'industrie.

Enfin, monsieur le président, quant à l'orientation que nous voulons prendre, je peux vous dire que nous voulons adopter une approche très globale. Cette approche vise bien entendu le secteur des bovins et ceux des autres ruminants, le secteur de la génétique et le secteur laitier. Tous ces secteurs sont touchés par la situation actuelle, et c'est pourquoi nous sommes d'avis que nous devons adopter une approche globale.

Je crois qu'il est également important, monsieur le président, de travailler très étroitement avec l'industrie. Le gouvernement ne peut pas et ne devrait pas agir seul. Il doit travailler en collaboration avec les différents secteurs de l'industrie.

Comme je l'ai déclaré, nous continuerons de suivre très attentivement les répercussions sur les liquidités, notamment de la récente action en justice aux États-Unis, et nous agirons en conséquence.

Je continue de croire que nous devons travailler à notre stratégie de repositionnement. Nous devons poursuivre ce que nous avons annoncé en septembre dans tous les domaines dont j'ai parlé—la capacité, les marchés, le cheptel, la stabilisation des marchés, bref, nos programmes de retrait.

Comme je l'ai dit, monsieur le président, il est important de travailler en collaboration. Nous devons le faire avec le comité et les caucus de tous les partis de la Chambre. Je sais que nous prêchons tous pour notre paroisse, mais je peux affirmer, pour avoir travaillé avec eux, que tous les députés ici présents sont déterminés à aider l'industrie bovine et les autres.

Merci.

● (1540)

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Étant donné qu'il nous reste une heure, si nous pouvions nous en tenir à cinq minutes chacun, le plus grand nombre de personnes possible pourraient prendre la parole. Je vais accorder cinq minutes à tout le monde, et je vais être strict.

Madame Finley, la parole est à vous.

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier l'honorable ministre pour avoir pris le temps de nous exposer les mesures prises par le gouvernement et son ministère et les initiatives qu'ils entreprennent pour le compte de l'industrie de l'élevage. Je sais que le dossier de l'ESB est important à ses yeux et qu'il y consacre beaucoup de temps ces jours-ci.

Comme nous le savons, le premier ministre sera au Texas demain pour rencontrer le président Bush et le président mexicain, Vicente Fox. Un grand nombre de personnes l'accompagnent, y compris plusieurs ministres.

Les producteurs canadiens et moi-même aimerions savoir pourquoi le ministre de l'Agriculture n'accompagnera pas le premier ministre, étant donné que l'ESB est l'un des principaux problèmes qui concernent nos deux pays. Est-ce parce que le premier ministre ne considère pas cette question comme une priorité?

L'hon. Andy Mitchell: Non, il est clair que le premier ministre considère cette question comme une priorité. Je crois qu'il l'a très clairement démontré lors de la période des questions aujourd'hui. À titre de ministre de l'Agriculture, j'entretiens des rapports très étroits avec le secrétaire Johanns. Nous nous sommes rencontrés et nous avons eu, je crois, quatre conversations au cours des 10 derniers jours au sujet de cette question.

Je crois qu'il est important de se rappeler qu'il ne s'agit pas d'une question sur laquelle diffèrent le Canada et les États-Unis. Les deux pays ont exactement le même point de vue : nous voulons tous les deux que la frontière soit réouverte; nous préconisons tous les deux une réglementation qui permettrait la réouverture de la frontière; et les deux gouvernements travaillent à l'atteinte de cet objectif.

La question qui nous occupe est de nature juridique. Devant un tribunal du Montana, le département américain de l'Agriculture défend vigoureusement la situation. Nous collaborons avec lui de façon très étroite, à un point tel que nous déposerons un mémoire d'amicus curiae. Les deux gouvernements s'entendent clairement sur la façon dont nous devrions procéder. Je crois que les mesures que nous avons prises ces derniers temps en témoignent. Je dois dire que d'amener les Américains à partager notre point de vue a nécessité beaucoup de travail, non seulement de ma part, en tant que ministre, ou de la part de mon ministère, mais aussi de la part de tous les députés ici présents, y compris les députés de l'opposition, à la fois ceux du comité et ceux de la Chambre des communes.

● (1545)

Mme Diane Finley: Merci.

Récemment, les quatre provinces de l'Ouest ont mis en place des programmes visant à indemniser les éleveurs de wapitis, de cerfs, de bisons, de moutons et de chèvres touchés par la crise de l'ESB. Des éleveurs d'autres ruminants ont demandé, et demandent toujours, de l'aide de la part du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral acceptera-t-il de fournir 60 p. 100 du financement que demandent les quatre provinces de l'Ouest à l'intention des éleveurs qui n'ont rien reçu jusqu'à maintenant en vertu des anciens programmes?

L'hon. Andy Mitchell: Je crois savoir—et les représentants de mon ministère peuvent me corriger si j'ai tort—que l'année dernière, en vertu du Programme d'aide transitoire à l'industrie, des éleveurs d'autres ruminants étaient admissibles à des paiements, alors je ne crois pas qu'il soit exact d'affirmer qu'ils n'ont rien reçu. Je conviens toutefois avec vous qu'il est important de se rappeler qu'ils sont considérablement touchés. J'ai été ravi d'apprendre que les quatre provinces de l'Ouest aient mis en place des programmes. Lorsque nous examinons la question des liquidités et les questions concernant la restructuration, j'estime qu'il est absolument essentiel d'inclure les autres secteurs d'élevage de ruminants.

Mme Diane Finley: Une échéance a-t-elle été fixée pour la participation du gouvernement fédéral à ces programmes provinciaux?

L'hon. Andy Mitchell: Le plus tôt possible.

Mme Diane Finley: D'accord. J'ai une dernière question à poser. Vous avez mentionné qu'il existe trois problèmes à l'expansion des abattoirs : la distribution au sein des régions, la propriété et l'âge des animaux. Vous avez dit que ces problèmes seront réglés.

Ma question comporte deux volets. Premièrement, comment et quand ces problèmes seront-ils réglés?

Deuxièmement, vous avez dit qu'une dizaine d'usines pourraient aisément être modernisées. Comment ces usines contribueraient-elles à réduire la disparité entre les régions?

L'hon. Andy Mitchell: Je vais d'abord répondre à votre première question, dans une certaine mesure. Je dis dans une certaine mesure parce que, comme je l'ai signalé, ces usines ne représentent pas une grande partie de la capacité totale d'abattage qui existe au pays. Elles auront tout de même une incidence, mais je ne veux pas exagérer les retombées qu'elles auront. Il s'agit toutefois d'une voie qu'il faut certes explorer. Bien sûr, la modernisation de ces usines dépend en partie de l'approbation des propriétaires. On ne peut pas leur ordonner de moderniser leurs usines. Je sais que M. Bezan a mentionné qu'il s'agit d'une possibilité, et j'estime qu'il vaut la peine de l'examiner.

Je crois que nous devons travailler en étroite collaboration avec l'industrie ainsi qu'avec les investisseurs potentiels en ce qui concerne certaines des modifications que nous voulons apporter. Il existe non pas des désaccords, mais des points de vue différents sur la meilleure façon de procéder. Je sais que mon collègue, M. Kilgour, a des points de vue précis à propos des différentes approches qui pourraient être adoptées. Je sais qu'il se tient un débat ou une discussion pour déterminer si la meilleure approche est d'encourager le recours à du nouveau capital d'emprunt ou aux capitaux propres. Je crois qu'il est raisonnable de tenir un débat ou une discussion de la sorte, et nous sommes disposés à examiner très attentivement l'option qui se révèle la plus efficace et qui respecte les principes de la saine planification des affaires et de la durabilité.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Nous allons maintenant passer à Mme Rivard.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre de consacrer du temps à nous informer. Vous nous avez parlé de plusieurs choses. Vous avez parlé un peu plus tôt de 10 abattoirs. Combien de ces abattoirs se trouvent au Québec?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Qui relèvent de la réglementation fédérale? Il n'y en a qu'un.

• (1550)

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Vous avez parlé aussi de nouveaux marchés, de promotion, de nouveaux créneaux et d'une somme de 92 millions de dollars. Est-ce que vous pourriez nous expliquer exactement quel marché vous visez et de quelle façon cela sera mis en oeuvre? Du montant de 92 millions de dollars, combien d'argent sera attribué aux nouveaux créneaux et à la promotion?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Je ne comprends pas très bien cette somme de 92 milliards de dollars. Je ne sais pas d'où elle provient.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: C'est ce que vous nous avez mentionné tout à l'heure. Vous avez parlé d'un montant de 92 millions de dollars.

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Ah, 92 millions de dollars.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Oui.

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Les 92 millions de dollars visaient le système de retraçage et de surveillance; ce n'était pas précisément pour de nouvelles initiatives en matière de commercialisation. L'une de ces nouvelles initiatives que nous avons annoncées est la contribution de 50 millions de dollars à un fonds spécial.

Permettez-moi de répondre au principal point de votre question, qui concerne une forme d'exploitation de créneaux. Premièrement, je veux déclarer clairement qu'aucune décision précise n'a été prise. Des recommandations ont été formulées à propos de certaines approches que nous devrions envisager. Par exemple, certaines personnes ont avancé l'idée de vendre dans des marchés où l'on demande que les animaux soient entièrement testés. Pour des raisons commerciales, un producteur peut décider de produire du boeuf sans hormones et de le vendre dans des marchés où une telle viande est recherchée, ou il peut décider d'élever uniquement des bovins d'emboche si c'est ce marché-là qui s'offre à lui. Ce qu'il faut, c'est examiner quel type de créneau peut être exploité.

C'est le marché qui dicte en partie la sorte de produits que l'éleveur choisira de produire. Il y a aussi la commercialisation. Il faut trouver qui sera disposé à approvisionner ces marchés. À l'heure actuelle, nous cherchons à commencer ou à recommencer à effectuer du commerce avec de nombreux marchés. Comme je l'ai dit, nous avons réussi à quelques reprises; Hong Kong en est un bon exemple.

Nous allons continuer nos efforts à l'échelle de l'industrie, car j'estime qu'elle a un rôle très important à jouer dans le développement de ses propres marchés, ainsi qu'à l'échelle du gouvernement. Nous sommes en mesure de jouer un rôle en rassurant les importateurs potentiels au sujet de notre produit en leur démontrant que notre réglementation permet de protéger la santé des animaux et des humains. Si, de son côté, l'industrie fait la promotion de son produit chez ces importateurs potentiels et que, pour sa part, le gouvernement peut démontrer que le Canada détient une solide réglementation qui garantit la sûreté du produit en question, alors nous pouvons ensemble développer de nouveaux marchés.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Monsieur le ministre, j'aimerais revenir sur la question de la vache de réforme. Y a-t-il eu une entente avec le ministre provincial sur le prix plancher de 42 ¢ demandé au Québec? Vous êtes-vous rencontrés? Des montants d'argent ont-ils été débloqués? Peut-on espérer en arriver à une entente sur le prix plancher de 42 ¢ pour la vache de réforme au Québec?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Je me suis entretenu avec le ministre québécois plus tôt ce mois-ci, il y a environ deux semaines et demie. Je me suis également entretenu avec le président de l'UPA hier, et nous avons discuté de cela. Nous avons l'intention de nous attaquer à la question des vaches de réforme. D'après moi, comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, c'est à l'échelle nationale qu'il faudrait décider d'un prix minimum.

Cependant, il existe d'autres approches. Comme vous le savez d'après les échanges que vous et moi avons eus lors de la période des questions, je suis ravi que la Commission canadienne du lait ait adopté une augmentation de 5 \$, dont une partie vise à régler le problème des vaches de réforme. Lorsque j'ai parlé de l'approche globale dans mon exposé, j'ai déclaré qu'il est important de comprendre ce problème et qu'il est essentiel aussi de prendre des mesures à l'égard de la question des liquidités et de celle de la restructuration.

Le président: Merci, madame Rivard. Je suis désolé, mais votre temps est écoulé.

Nous allons passer à M. Kilgour, qui dispose de cinq minutes.

L'hon. David Kilgour (Edmonton—Mill Woods—Beaumont, Lib.): Monsieur le président, j'ai un certain nombre de questions à poser.

Je vais tenter d'être bref, et je vous demanderais d'en faire autant, monsieur le ministre.

Dans le cadre de la stratégie de repositionnement établie en septembre, 384 millions de dollars ont été accordés à l'industrie, si je ne m'abuse, en vue de la soutenir jusqu'à ce que la capacité soit accrue. Quelle portion de cette somme a été versée sous la forme d'avances dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole?

• (1555)

L'hon. Andy Mitchell: Il s'agissait en fait de 488 millions de dollars, en plus des sommes versées dans le cadre du Programme; ce montant ne faisait donc pas partie des fonds attribués par l'entremise du Programme. Les avances accordées en vertu du Programme...

L'hon. David Kilgour: Est-ce que les 488 millions de dollars visaient à soutenir l'industrie?

L'hon. Andy Mitchell: Oui...laissez-moi répondre.

Les 488 millions de dollars étaient consacrés à la stratégie de repositionnement. En outre, une avance spéciale de 317 millions de dollars—dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole—a été versée en même temps aux producteurs pour leur venir en aide. Mais cette somme ne faisait pas partie des 488 millions de dollars; c'est un montant distinct.

L'hon. David Kilgour: Est-ce qu'une portion des 488 millions de dollars a été versée en tant que paiement provenant du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole?

L'hon. Andy Mitchell: Non, le montant de 488 millions de dollars est tout à fait distinct des sommes affectées au Programme.

L'hon. David Kilgour: D'accord.

Quant à la contribution des 50 millions de dollars annoncée à Calgary, je crois que de nombreux producteurs se demandent pourquoi nous lançons une campagne de commercialisation de 50 millions de dollars alors qu'il est pressant d'accroître la capacité de transformation.

L'hon. Andy Mitchell: Je crois qu'il est important, monsieur Kilgour, de consacrer des sommes aux deux. Il serait insensé d'en laisser tomber un. Je crois qu'il est nécessaire d'accroître notre capacité de transformation et à la fois d'accéder à de nouveaux marchés. Il est impossible d'accroître notre capacité de transformation si nous n'avons accès à aucun autre marché. À l'inverse, il serait également insensé d'avoir accès à des marchés sans avoir de produits à y vendre.

L'hon. David Kilgour: La revue *Canadian Cattlemen* du mois de janvier comporte un article sur la nouvelle carte des abattoirs et signale que tous les aspirants producteurs croient dans l'avenir du boeuf. Je pense qu'il est juste de dire que, parmi les 23 abattoirs cités, la Peace Country Tender Beef Co-op, à Dawson Creek, et le Ranchers Own, à Edmonton, ainsi que les Southwest Alberta Packers ont tous grandement besoin de fonds.

Cela m'amène au Programme de réserve pour pertes sur prêts. Combien de demandes de capitaux d'emprunt en vue de financer l'accroissement de la capacité d'abattage ont été présentées en vertu du Programme de réserve pour pertes sur prêts?

L'hon. Andy Mitchell: Je crois savoir que deux propositions présentées en vertu du Programme font actuellement l'objet d'un examen en collaboration avec des banques qui sont actuellement des prêteurs ou qui sont en voie de le devenir.

L'hon. David Kilgour: Vous ne pouvez pas nous dire lesquelles, je suppose? D'accord.

Depuis que le ministère a annoncé qu'il affectait 17 millions de dollars supplémentaires au Fonds de réserve pour pertes sur prêts, combien de demandes de prêt ont été présentées?

L'hon. Andy Mitchell: Comme vous le savez, monsieur Kilgour, nous ne traitons pas directement avec les demandeurs; ils traitent avec les prêteurs.

Permettez-moi d'ajouter quelque chose, monsieur le président. Les 17 millions de dollars supplémentaires visent en partie à combler les pertes sur prêts, mais aussi... Je vais être très honnête étant donné que des collègues des deux côtés, incluant vous-même, ont laissé entendre qu'il pourrait y avoir d'autres façons ou des moyens plus productifs d'accroître la capacité d'abattage. En tant que ministre, je dois dire que je suis tout à fait prêt à examiner les propositions et à étudier avec l'industrie et les membres du comité d'autres idées sur la façon de procéder. Et une partie de la somme en question servira uniquement à cela.

L'hon. David Kilgour: Très bien.

Est-ce que Financement agricole Canada a accordé des prêts devant servir à accroître la capacité d'abattage, et, le cas échéant, pourriez-vous nous dire à combien ils s'élèvent? A-t-il prêté de l'argent en vertu du Programme de réserve pour pertes sur prêts?

L'hon. Andy Mitchell: Il vient de conclure une entente, et je sais qu'il a établi une proposition relative au Programme. Je peux obtenir l'information pour vous. Sans vous fournir le nom des sociétés en question, je pense qu'il peut vous faire part des sommes qu'il a accordées en vue de soutenir la capacité d'abattage.

Je veux seulement me garder de promettre quelque chose que... Financement agricole Canada ne peut certes pas dévoiler les transactions individuelles, mais je crois qu'il peut vous donner la somme totale.

L'hon. David Kilgour: J'ai une dernière question à poser.

Le président: Une seule, si elle est courte.

L'hon. David Kilgour: On craint en ce moment que l'exportation de boeuf en caisse carton aux États-Unis soit menacée par des groupes comme R-CALF et d'autres. Pouvez-vous nous dire quelques mots—encourageants j'espère—à ce sujet?

L'hon. Andy Mitchell: Le groupe R-CALF peut déposer une plainte. De toute évidence, le département américain de l'Agriculture défendrait l'exportation de boeuf en caisse carton. Nous croyons évidemment qu'une telle plainte est absolument injustifiée, si l'on se fie aux données scientifiques et à ce qui s'est produit au cours de la dernière année et demie. Nous contestons certainement cette plainte, et le département américain de l'Agriculture a indiqué qu'il en ferait autant.

Mais je ne suis pas en mesure de présumer de la décision que rendrait un tribunal américain.

L'hon. David Kilgour: Merci.

Le président: Merci.

Je vais maintenant céder la parole à M. Stoffer. Votre question doit porter sur le boeuf aujourd'hui, et non pas sur le poisson.

Monsieur Stoffer, la parole est à vous.

•(1600)

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NDP): J'aime bien l'assiette terre et mer, alors je pensais pouvoir parler des deux.

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur le ministre. Certains groupes de l'industrie bovine ont présenté à vous et à votre ministère des propositions en faveur d'abattoirs qui seraient la propriété de producteurs. Pouvez-vous nous dire où en est rendu l'examen de ces propositions? Que peut faire le gouvernement fédéral, le cas échéant, possiblement en collaboration avec les provinces, à ce propos?

L'hon. Andy Mitchell: Vous avez raison, monsieur Stoffer, l'une des approches proposées est celle des producteurs-propriétaires. Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles cela peut s'avérer efficace, surtout pour assurer l'approvisionnement à toute entité qui pourrait être créée.

L'un des objectifs que nous essayons d'atteindre...lorsque la capacité d'abattage augmentera, nous serons en mesure de la soutenir peu importe ce qui se produira dans l'avenir, y compris obtenir l'accès au marché américain pour ce qui est des animaux vivants. L'idée du producteur-propriétaire est bonne.

Quant à l'usine qui existe chez vous, à l'île-du-Prince-Édouard—qui est en fait une usine maritime—des producteurs participent considérablement au développement de cette usine et ils s'emploient à assurer l'approvisionnement. C'est une façon de faire que nous voulons encourager.

Comme je l'ai mentionné à M. Kilgour, nous sommes en train d'examiner certains des changements que nous voulons apporter. L'une des options est de concevoir nos programmes de façon à favoriser le concept du producteur-propriétaire. Un certain nombre de producteurs ont fait valoir qu'il s'agit d'une approche très viable.

M. Peter Stoffer: Nous avons tous vu aux nouvelles ce juge élu, bien rémunéré et influencé par le groupe R-CALF, qui a pris la décision de maintenir la frontière fermée. À moins que lui-même ou un juge d'un tribunal supérieur renverse cette décision, il n'y a réellement pas grand-chose que nous puissions faire sur le plan juridique, n'est-ce pas?

L'hon. Andy Mitchell: Nous ne sommes pas une partie dans cette cause, mais deux mesures sont prises en même temps sur le plan juridique. La première est la tenue d'une audience au sujet de la cause principale, qui est prévue pour le 27 juillet, lors de laquelle il faudra tenter de convaincre le juge que la modification à la réglementation proposée par le département américain de l'Agriculture est appropriée. Voilà la première mesure.

La deuxième est la tenue d'une audience en vue d'en appeler de la décision d'accorder une injonction temporaire. L'appel a été déposé la semaine dernière. La date de la tenue de l'audience n'a pas encore été fixée; nous verrons si elle aura lieu avant le 27 juillet. J'espère que ce sera le cas, car plus tôt la question sera réglée, mieux ce sera, selon moi. Voilà donc les deux mesures.

En outre, dans le cas de la cause principale, si le département américain de l'Agriculture n'arrive pas à convaincre le juge, il pourrait en appeler de la décision. Il existe donc de nombreuses options sur le plan juridique. Cependant, nous n'avons pas l'intention, en tant que gouvernement, de nous contenter de suivre l'évolution de la situation. Il faut continuer au Canada de nous pencher sur la question des liquidités ainsi que sur celles de la restructuration liée à l'accroissement de la capacité, de la commercialisation et du maintien d'un équilibre au sein du marché. Nous continuerons à travailler là-dessus pendant que les causes sont entendues par les tribunaux américains.

M. Peter Stoffer: De ce côté-ci de la frontière—veuillez me pardonner si j'ai tort, mais je n'ai rien vu à cet égard—j'ai remarqué que le gouvernement fédéral ne s'emploie pas à faire la publicité du boeuf au pays, à expliquer clairement aux Canadiens, en tant que contribuables, ce qui se passe et à encourager la consommation de boeuf canadien. Pourquoi le gouvernement fédéral ne consacre-t-il pas des fonds à la promotion du boeuf canadien au sein du Canada?

Notre pays compte plus de 30 millions d'habitants, si l'on exclut les végétariens et ceux qui n'ont plus de dents. Le fait est que nous disposons au Canada d'une excellente source de produits alimentaires sûrs. Peut-être que le gouvernement fait la promotion de la vente et de la consommation du boeuf à l'intérieur de ses propres frontières, mais si ce n'est pas le cas, pourquoi ne le fait-il pas? À tout le moins, il faut montrer aux producteurs et à la population que le boeuf canadien est sûr et qu'il serait une bonne chose que les Canadiens l'incluent dans leurs habitudes alimentaires.

•(1605)

L'hon. David Kilgour: Mon ami et collègue vient de dénigrer les personnes qui n'ont pas de dents. Pourtant, elles mangent du boeuf de l'Alberta.

M. Peter Stoffer: Navré! Je voulais simplement dire que...

Le président: Vous seriez peut-être dans une meilleure position si vous occupiez le fauteuil du ministre, à parler ainsi, mais quoi qu'il en soit, ce n'est pas le cas aujourd'hui, et j'aimerais vous remercier de votre intervention. Vous avez épuisé le temps qui vous était accordé, et je ne crois pas que le ministre ait beaucoup à ajouter à de tels propos.

Je vais maintenant céder la parole à l'intervenant suivant.

M. Peter Stoffer: Toutes mes excuses à ceux qui n'ont pas de dents.

Le président: M. Stoffer a toujours le don d'ajouter une touche d'humour.

Je ne suis pas sûr de qui va prendre la parole. On ne semble pas capable de décider.

Monsieur Anderson, du moins pour l'instant.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le président, j'ai une seule question à poser, après quoi je céderai le temps qu'il me reste à M. Ritz.

C'est toute l'industrie de l'élevage de ruminants, du mouton, du wapiti, du buffle, de la chèvre, du lama, de l'alpaga et des bêtes de rodéo, qui a été mise à plat par cette crise d'EBS. Or, que je sache, toutes ces bêtes ne sont pas visées par l'injonction obtenue par R-CALF USA. Vous dites que les gouvernements des États-Unis et du Canada s'entendent sur la solution à ce problème.

Je me demandais simplement pourquoi il vous a été impossible de réussir à faire ouvrir la frontière aux autres ruminants, y compris aux bêtes de rodéo, et ce que vous faites pour y remédier? Pourquoi cela ne s'est-il pas produit? Pourquoi n'avez-vous pas réussi à le faire?

L'hon. Andy Mitchell: Je vais aller aux renseignements, mais cela ne correspond pas à ce que j'en sais. Si j'ai bien compris, les bêtes ont été interdites dans la décision initiale, puis on s'appretait à les réadmettre ou à rétablir la situation grâce à la règle proposée par le Département de l'agriculture des États-Unis quand l'injonction est venue tout freiner.

M. David Anderson: Pourquoi n'avez-vous pas isolé ces bêtes des bovins, de manière à donner une chance à ces producteurs?

L'hon. Andy Mitchell: Pour être très franc avec vous, ce n'est pas moi qui décide si la règle du Département d'État des États-Unis doit s'appliquer à un groupe ou à un autre. L'essentiel, c'est que grâce aux nombreux efforts déployés par beaucoup de personnes, le Département d'État a promulgué une règle qui régularise le commerce du bétail et d'autres ruminants. Nous nous en sommes réjouis. Le Département de l'agriculture des États-Unis conteste l'injonction qui a frappé cette règle, ce qui nous fait aussi plaisir. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire, pour régler la situation, il faut adopter une approche globale, y compris à l'égard des autres ruminants.

Le président: Gerry.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Merci, monsieur le président.

Le budget de 2005 a été une déception pour tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture. Je suis sûr que vous avez également été déçu. La seule mesure dans ce budget qui concernait vraiment la production à la ferme était les avances de fonds qui n'entreraient pas en vigueur avant 2006. Cette date va-t-elle maintenant être avancée à 2005, puisque la frontière est toujours fermée?

L'hon. Andy Mitchell: Excusez-moi. Pouvez-vous répéter votre question?

M. Gerry Ritz: Le budget de 2005 prévoit des avances de fonds, mais pas avant 2006.

L'hon. Andy Mitchell: Oh! Vous parlez des avances de fonds du printemps?

M. Gerry Ritz: C'est bien cela. Elles ne devraient pas être versées avant 2006. Maintenant que la frontière demeure fermée, plutôt que d'attendre un an, peut-on avancer la date pour que les avances soient versées cette année-ci? C'est maintenant que ces gens ont besoin d'argent.

L'hon. Andy Mitchell: Pour faire ce genre de changement, il faut modifier la loi. Je vais devoir — ce que je suis disposé à faire...

M. Gerry Ritz: Proposez-le, et je vais vous appuyer.

L'hon. Andy Mitchell: Je m'en souviendrai. Voilà qui est intéressant, comme concept.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Nous aussi, nous avons besoin d'argent.

M. Gerry Ritz: Eh bien! Il continue de figurer dans le budget de 2005-2006.

L'hon. Andy Mitchell: Pour agir ainsi, il faut changer la loi, mais le véritable enjeu dans ce secteur—et il est de taille—est le manque de liquidités, et vous avez tout à fait raison de dire qu'il faut en être très conscient et faire en sorte qu'ils ont à leur disposition...

M. Gerry Ritz: Le temps file. Ne m'en voulez pas, par conséquent, de vous interrompre.

L'hon. Andy Mitchell: D'accord. Désolé.

M. Gerry Ritz: Ces avances de fonds vont-elles être distribuées dans le cadre du PCSRA ou viennent-elles d'un programme à part?

L'hon. Andy Mitchell: Le programme dont il est question dans le budget est celui que nous connaissons sous l'appellation de programme d'avances de fonds du printemps et de programme d'avances de fonds de l'automne. C'est un volet distinct de la gestion du risque de l'entreprise.

M. Gerry Ritz: Fort bien. Ils ont peut-être alors une chance de les toucher cette année.

Profitez-vous de chaque occasion qui se présente pour plaider la cause du Canada?

L'hon. Andy Mitchell: Tout à fait. La semaine prochaine, j'aurai l'occasion d'assister à une rencontre internationale à laquelle sera également présent le secrétaire Johanns. Une rencontre bilatérale est prévue, et c'est justement ce que nous ferons.

M. Gerry Ritz: Je crois savoir que la Canadian Cattlemen's Association a demandé de pouvoir agir en qualité d'intervenant dans la cause en appel de la R-CALF USA. L'aidez-vous à financer cette initiative ou faites-vous quoi que ce soit pour en faciliter le financement?

L'hon. Andy Mitchell: Pas que je sache.

M. Gerry Ritz: Pourquoi pas?

L'hon. Andy Mitchell: Primo, je ne crois pas qu'on nous l'ait demandé et, secundo, il faut être très prudent dans le genre d'aide directe que nous pourrions offrir pour défendre une cause particulière de manière à éviter que ce soutien lui-même ne donne pas matière à procès.

M. Gerry Ritz: L'industrie comme telle fait face à de très lourdes pertes qui continuent de s'accumuler depuis que la frontière est fermée. Or, la fermeture semble vouloir se prolonger indéfiniment. On ne prévoit même plus de date de réouverture. Il n'y a pas de lumière au bout du tunnel.

Un groupe albertain—de grands éleveurs et des exploitants de parc d'engraissement—a déposé une plainte en vertu du chapitre 11, sans aide aucune du gouvernement fédéral. Je me demande pour quelle raison vous n'aidez pas à financer cette initiative ou ne faites pas une proposition de gouvernement à gouvernement en vertu du chapitre 20. Je me demande pour quelle raison vous n'utilisez pas ce moyen.

• (1610)

L'hon. Andy Mitchell: La raison est double. D'une part, nous n'avons jamais prêté main-forte dans une proposition déposée en vertu du chapitre 11. Il s'agit là d'une initiative de l'industrie. Autrement, on se trouverait dans la situation où il faudrait peut-être dire que telle cause est valable et que nous l'appuierons alors qu'une autre ne l'est pas et ainsi de suite. Donc, quand il s'agit d'une initiative de l'industrie, la tendance est de la laisser agir seule.

Il existe, comme vous l'avez mentionné, un mécanisme qui nous permet de contester une décision de gouvernement à gouvernement. Rien n'est jamais exclu, mais pour l'instant, comme je l'ai mentionné dans ma réponse à une autre question tout à l'heure, ce n'est pas une décision du gouvernement des États-Unis que nous contestons. En fait, celui-ci se trouve exactement dans la même situation que nous. Cependant, cela étant dit, je n'exclus aucune possibilité.

M. Gerry Ritz: Si vous voulez mon avis, il est minuit moins cinq.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

La parole va maintenant à Mme Ur.

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir accepté notre invitation.

J'aurais quelques brèves questions à vous poser. Le bruit court que nous aimerions voir s'il est possible que la frontière soit rouverte avant la décision du 27 juillet. Avez-vous vraiment quelque espoir que cela se produise?

L'hon. Andy Mitchell: D'après ce que j'en sais, sans être avocat, si le Département de l'agriculture des États-Unis obtient gain de cause devant le tribunal d'appel et que l'injonction est invalidée, ce qui se produirait avant le 27 juillet, alors, en fait, la nouvelle règle commencerait à s'appliquer. Ce serait une façon, si nous avons gain de cause, d'obtenir, en appel, que l'injonction temporaire soit levée.

Mme Rose-Marie Ur: D'accord. Une autre petite question rapide. Nous envisageons de verser des fonds pour accroître la capacité d'abattage. Envisageons-nous aussi d'accroître la transformation, la valeur ajoutée, au-delà du simple abattage de manière à aider les producteurs canadiens, par l'intermédiaire de FAC entre autres?

L'hon. Andy Mitchell: Le FAC est mandaté pour faire ce genre de travail. Nous n'avons pas envisagé à ce stade-ci de soutien particulier en vue d'aider...

Mme Rose-Marie Ur: Est-ce une bonne façon d'aider à trouver de nouveaux débouchés à l'exportation...? Nous devons chercher à réduire notre dépendance à l'égard de nos bons voisins du Sud et repenser tout le système au Canada même.

L'hon. Andy Mitchell: Vous faites valoir un bon point. Dans le cadre de notre réflexion sur la capacité de créer ou d'établir des créneaux, il faut, tout comme vous le disiez, être disposé à examiner tout ce que cela supposerait de manière à pouvoir capter ces marchés. Il se peut qu'il faille agir plus haut dans la chaîne de valeur. C'est là quelque chose que nous aurions intérêt à examiner sérieusement.

Mme Rose-Marie Ur: Quand vous examinez de nouvelles installations ou investissez dans de nouvelles installations, vous demandez-vous s'il existe suffisamment d'abattoirs actuellement pour que leur mise à niveau vaille la peine, plutôt que d'attendre la construction de nouvelles installations?

L'hon. Andy Mitchell: Je suppose qu'il existe plusieurs moyens de s'y prendre. Nous en avons mentionné un. Nous avons parlé des usines sous réglementation provinciale. Elles ne représentent qu'une faible partie de la capacité actuelle, mais certains propriétaires d'abattoirs voudront peut-être procéder ainsi. Certains abattoirs pourraient peut-être ajouter un autre poste de travail ou une autre chaîne de production. C'est une possibilité. Ainsi, un abattoir de l'Île-du-Prince-Édouard pourrait dès maintenant ajouter une chaîne de production en vue d'abattre les animaux plus âgés durant un poste de nuit, selon, encore une fois, l'accès au marché ou l'éventuel accès au marché et si un mélange des bêtes était autorisé. Toutefois, vous avez raison de dire qu'il existe des possibilités, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral.

Mme Rose-Marie Ur: Me reste-t-il du temps?

Le président: Oui.

Mme Rose-Marie Ur: D'accord. Dans les discussions sur un prix plancher, nous l'avons entendu dire de nombreuses fois. Y a-t-il des discussions à cet égard?

L'hon. Andy Mitchell: Des pourparlers ont eu lieu à la demande du gouvernement du Québec et de l'Union des producteurs agricoles à la fin de l'année. Ils souhaitaient pouvoir en discuter. Nous avons facilité une réunion des sous-ministres adjoints, qui ont eu l'occasion de discuter du concept.

Comme je l'ai dit, de mon point de vue en tant que ministre fédéral, il faudrait qu'une pareille initiative soit prise au niveau fédéral. Toutefois, parallèlement, et on en revient à la réponse que je vous ai donnée, quelle que soit l'approche adoptée, la situation des animaux de réforme est problématique. Comme je l'ai mentionné

tout à l'heure, dans toute réaction à la situation, y compris à ce problème, il faudra que la solution soit globale.

• (1615)

Le président: Avez-vous terminé?

Mme Rose-Marie Ur: Je vais laisser le temps qu'il me reste à un collègue.

Le président: D'accord.

C'est maintenant au tour du Bloc. Monsieur Gaudet, vous avez la parole. Nous tentons de donner la parole au plus grand nombre d'intervenants possible.

[Français]

M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ): Merci.

Monsieur le ministre, lors du débat du 8 mars dernier, j'ai dit quelques mots que vous n'avez peut-être pas appréciés, mais je vais tout de même les répéter. Je respecte beaucoup le ministre de l'Agriculture en tant que personne, mais à titre de ministre de l'Agriculture, à mon avis, il ne vaut pas cher.

Au Québec, l'UPA s'occupe des bovins, des porcs, des vaches de réforme et du bois d'oeuvre. Je ne peux pas concevoir que vous soyez seul à défendre l'ouverture des frontières. Pourquoi le ministre du Commerce international ne vous accompagne-t-il pas? Pour quelle raison êtes-vous seul à faire ce pèlerinage? Au début de janvier, vous avez fait le tour du monde: vous êtes allé en Asie, au Japon, aux États-Unis et au Mexique, mais vous êtes revenu bredouille. Vous avez visité ces pays seul, comme un grand marcheur. Comment se fait-il que vous n'avez pas été accompagné d'autres ministres? Est-ce que le ministre de l'Agriculture vaut quelque chose au sein de ce gouvernement? Depuis deux ans, je constate qu'il est un pion, point à la ligne.

Cette situation m'inquiète réellement. C'est pourquoi je voudrais que vous répondiez à ma question. Selon moi, les députés ici présents sont tous favorables à l'avancement de l'agriculture: c'est ce qu'il y a de plus important dans un pays. À l'heure actuelle, le gouvernement ne répond pas à mes attentes.

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Sans avoir en main l'itinéraire du ministre du Commerce international, je puis tout de même vous citer quelques exemples.

Dix jours après que j'ai dirigé une délégation à Washington, le ministre du Commerce international y débarquait pour traiter d'une foule de dossiers commerciaux, y compris de l'agriculture. Il en a été question.

Je sais qu'au début de janvier, il s'est rendu en Chine et au Japon dans le cadre d'une mission commerciale là-bas. Vous vous rappellerez peut-être qu'à ce moment-là, le premier ministre du Japon avait pris l'engagement très clair de travailler à la régularisation du commerce de bovins avec le Canada, en fonction de faits scientifiques connus. Le ministre du Commerce international faisait partie de la mission qui a obtenu cet engagement.

Je pourrais probablement vous en trouver d'autres exemples dans ses autres déplacements.

Il est arrivé, quand c'était logique, que nous voyagions ensemble. Ainsi, nous étions ensemble à la table de négociation de Genève. Je soupçonne qu'il y aura d'autres occasions où notre double présence sera justifiée, mais je trouve également logique, pour couvrir plus de terrain, que nous nous trouvions en des endroits différents à des moments différents. J'estime que nous nous complétons par notre travail.

Je puis vous donner la certitude, d'après mes discussions avec le ministre du Commerce international, qu'il est nettement résolu à obtenir une régularisation du commerce du boeuf et des bêtes à cornes avec les États-Unis. Il est très engagé dans le développement de nouveaux marchés internationaux; c'est là un clair objectif dans tous ses déplacements. Bien sûr, il traite d'une foule d'autres questions simultanément.

[Français]

M. Roger Gaudet: Monsieur le ministre, compte tenu de tout ce que vous me dites présentement, j'aimerais savoir comment il se fait que les Américains nous imposent, dans certains cas, des tarifs douaniers de 15 p. 100. On parle même de 27 p. 100 dans le cas du bois d'oeuvre. Nous, les Canadiens, ne sommes jamais en mesure de rendre la pareille aux Américains. Pourtant, les produits qu'ils nous font parvenir ne sont probablement pas toujours de première qualité.

On sait que l'agriculture canadienne est la plus rentable qui soit et qu'elle est de première qualité. Du côté des Américains, par contre, je ne suis pas sûr que ce soit le cas. Comment se fait-il que nous ne soyons jamais capables de bloquer nos frontières? Nous faisons entrer les produits des Américains, alors qu'eux bloquent toutes nos frontières. Nous sommes de pauvres petits crétins qui ne disent pas un mot.

• (1620)

[Traduction]

Le président: Très rapidement. Il ne nous reste presque plus de temps.

L'hon. Andy Mitchell: Monsieur le président, de toute évidence, nous ne sommes pas d'accord avec la poursuite américaine pour dumping. À notre avis, les prix fluctuent—ce sont les cours de produits de base—selon le produit, non pas parce que quelqu'un essaie de faire du dumping sur un marché particulier. Nous sommes donc en désaccord avec l'approche qu'ils ont adoptée.

J'ai souvent dit, tout comme le ministre du Commerce international d'ailleurs, que nous avons besoin de mécanismes renforcés de règlement des différends. Je crois que c'est vrai. Quand on fait des échanges commerciaux, il y a toujours des litiges. Notre problème, c'est que nous avons besoin d'approches raisonnables pour les régler. Il faut qu'il y ait un début, une évolution et une fin. C'est important selon moi. Bien que cela n'ait pas de rapport direct, c'est la raison en partie pour laquelle nous participons si activement aux négociations de l'OMC, c'est-à-dire en vue d'essayer de niveler les règles du jeu et d'éliminer les pratiques propres à désorganiser le commerce sur les marchés internationaux.

Le président: Monsieur Drouin.

[Français]

L'hon. Claude Drouin (Beauce, Lib.):

Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur le ministre, monsieur Edwards et monsieur Gravel, c'est avec plaisir qu'on vous reçoit aujourd'hui.

Contrairement à mon collègue qui dit connaître l'homme mais pas le ministre, j'ai la chance de connaître les deux. Je sais comme vous travaillez fort pour soutenir l'agriculture, tant avec votre personnel politique...

M. Roger Gaudet: C'est le gouvernement qui ne travaille pas fort.

L'hon. Claude Drouin: ...qu'avec votre personnel administratif, et que vous avez à coeur de soutenir l'agriculture. Vous devez continuer à faire votre excellent travail, même si on n'obtient pas toujours les résultats que l'on souhaite lors des négociations avec nos

collègues des États-Unis. Je rappelle à nos collègues que 96 p. 100 de nos échanges avec les Américains vont bien et que 4 p. 100 sont problématiques. Bien sûr, c'est 4 p. 100 de trop. On espère régler les échanges problématiques le plus rapidement possible et on a pris des mesures devant les tribunaux pour en régler plusieurs. On a gagné sur plusieurs points. Malheureusement, des petits groupes contestent et mettent des bâtons dans les roues. On espère gagner et avoir des résultats concrets, pour l'agriculture en particulier.

Monsieur le ministre, récemment vous avez ajouté 17 millions de dollars au niveau de la capacité d'abattage. Vous parlez aussi de certains assouplissements. Vous savez qu'il existe au Québec un projet d'abattage où, sans en augmenter la capacité, les producteurs et l'UPA deviendraient propriétaires afin d'avoir de meilleurs prix et un meilleur contrôle sur les prix. Serait-il possible que ces garanties de prêts, faisant partie du programme, s'appliquent à eux, même s'ils n'augmentent pas la capacité d'abattage? Au fond, ils vont soutenir nos producteurs en ayant un prix plus stable. Ce n'est peut-être pas le prix maximum qu'ils souhaiteraient obtenir, mais c'est un prix plus stable pour les aider.

Ensuite, on devait attendre la décision du 7 mars; malheureusement, encore une fois, la décision juridique qui a été prise au Montana fait en sorte que tout est reporté. Je voudrais que vous me rassuriez. Va-t-on faire diligence pour aider nos producteurs à traverser cette terrible crise et minimiser l'impact négatif qu'elle a sur eux?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Vous venez de me poser plusieurs questions, ce dont je vous remercie beaucoup.

Tout d'abord, notre objectif à l'égard de la capacité d'abattage consiste à l'augmenter. C'est là le rôle envisagé pour notre programme. Comme je l'ai mentionné, nous examinons activement d'autres approches et d'autres mesures que nous pourrions prendre. Par exemple, nous avons investi à l'abattoir de l'Île-du-Prince-Édouard dans une nouvelle technologie qui nous permettra de faire du suivi et du retraçage. Nous examinons sérieusement cette possibilité.

Toutefois, en règle générale, le programme vise à accroître la capacité. Or, cette capacité pourrait croître dans un abattoir existant s'il accélère le rythme d'abattage, mais l'investissement vise en réalité à multiplier les abattoirs.

Je devrais préciser—et vous m'en avez offert l'occasion, madame Poirier-Rivard—que, lorsque j'ai répondu à votre question, mon sous-ministre a fait remarqué qu'en plus d'un important abattoir fédéral, il en existe six autres plus petits. Je vais vous obtenir la liste de ces abattoirs fédéraux.

• (1625)

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Merci.

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Je tenais à le faire valoir.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Je l'apprécierais.

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Je suis d'accord avec vous, monsieur Drouin, au sujet de l'importance d'aider l'industrie et d'établir des partenariats avec elle. C'est ce que nous faisons essentiellement en tant que gouvernement, depuis le 20 mai. Nous avons débloqué des investissements de près de deux milliards de dollars. Les provinces en ont débloqué d'autres. Pour reprendre mes propos du 2 mars, quand la décision a été rendue, nous avons épaulé notre industrie, nous continuerons de le faire et nous ferons les investissements qui s'imposent.

Nous en avons fait la preuve dans le passé et nous continuerons de le faire.

C'est notre intention.

Le président: Nous allons maintenant céder la parole à M. Stoffer. Pouvez-vous vous limiter à une question peut-être? Ensuite, je sais que M. Bezan aimerait poser une question, qui absorbera probablement le peu de temps qu'il nous reste.

Il y a aussi M. Easter, je suppose, si l'on veut être juste... ainsi tous auront eu l'occasion de parler.

Monsieur Stoffer, une question, s'il vous plaît.

M. Peter Stoffer: Monsieur, le groupe qui a pris l'initiative dans le domaine du boeuf a également demandé s'il était possible d'obtenir des fonds pour mener une étude de faisabilité relativement à l'exécution de tests sur toutes les bêtes âgées de 30 mois ou plus, comme cela se fait en Europe et au Japon, afin d'aider peut-être à la mise en marché. Cette requête a-t-elle été examinée?

De plus, Frank McKenna, notre nouveau Pit Bull à Washington, n'a pas été très impressionnant dans le dossier du bouclier antimissiles. Je vais donc simplement vous demander si vous avez eu l'occasion de le rencontrer pour discuter de ce grave problème. Que fait-il, en tant que représentant des intérêts canadiens aux États-Unis?

L'hon. Andy Mitchell: Pour répondre à votre première question, nous n'avons encore mis en oeuvre aucun programme. Cependant, je répète que nous envisageons plusieurs solutions et qu'une telle aide peut se révéler pertinente à certains égards.

Deuxièmement, je me suis entretenu avec M. McKenna à trois occasions et je l'ai rencontré une fois. Nous avons eu un long échange. Je dois souligner que, après le débat au Sénat américain, M. McKenna a adressé une lettre à chaque sénateur pour indiquer que ceux qui avaient fait ces déclarations avaient tort. Il a fait parvenir, à chaque sénateur, une lettre qu'il a rendu publique. Je suis heureux qu'il ait agi ainsi.

Le président: Je cède la parole à M. Bezan pour une brève question.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Merci, monsieur le président.

Le président: Et non pas deux et demie comme l'honorable collègue qui vous a précédé.

M. James Bezan: Étant le seul éleveur à la table aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir poser ma question.

Elle a un certain lien. Vous évoquez un montant de 97 millions de dollars qui passera de programmes utilisés incorrectement à la gestion des MRS. De plus, vous parlez des abattoirs provinciaux et d'une nouvelle annonce à cet égard. S'agira-t-il d'un financement

direct plutôt que d'une réserve pour pertes sur prêts? Les abattoirs pourront-ils présenter une demande au gouvernement sans intermédiaire, comme cela s'est fait pour Bombardier, l'industrie de l'automobile et les autres, de façon à ce que le financement soit direct? Aux grands maux, les grands remèdes.

L'hon. Andy Mitchell: Je veux revenir sur ce que j'ai dit, le fait que les améliorations provinciales étaient l'une des possibilités que nous envisageons. Nous n'avons pas encore pris une décision définitive. J'ai souligné également que nous nous penchions sur les différents moyens qui s'offrent à nous lorsque nous examinons la situation.

En ce qui concerne la question provinciale, je devrais réitérer qu'il ne s'agit pas simplement de prendre une décision et d'en confier simplement le mandat à un propriétaire. Je pense qu'on voudrait participer à ce processus. C'est important, à mon avis.

Le président: Monsieur Easter, je vous cède la parole pour une question.

L'hon. Wayne Easter: Merci, monsieur le président.

Je voudrais davantage obtenir une précision. M. Ritz ayant exprimé sa déception à l'égard du budget, je pense qu'il serait utile que le ministre nous décrive essentiellement le fonctionnement du budget affecté à l'agriculture. Nous ne sommes pas toujours tenus de puiser des fonds dans le ministère pour financer le fonctionnement. En fait, le gouvernement canadien a accordé des montants sans précédent ces dernières années. Cela ne permet pas encore de s'attaquer à tous les problèmes, mais je me demande si le ministre peut préciser ce point, parce que le budget ne détaille pas toutes les activités de son ministère.

L'hon. Andy Mitchell: Monsieur Easter, votre observation est pertinente pour deux raisons. Premièrement, à cause de sa nature, l'agriculture nécessite des investissements entre les cycles budgétaires, et c'est naturellement ce que nous avons fait en accordant 488 millions de dollars en septembre. Naturellement, ce montant ne figure pas dans le budget. Et je ne pense pas qu'aucun membre ici présent aurait conseillé de ne pas affecter une telle somme en septembre et préconisé d'attendre six mois afin de l'attribuer dans le cadre du budget, de sorte que ce montant y apparaisse. Je suis sûr que personne ici n'aurait proposé une telle solution.

De plus, il y a naturellement le fait que le PCSRA est un programme législatif en fonction de la demande. Les montants figurant dans le budget étaient de 1,1 milliard de dollars et de 1,1 milliard de dollars, ce qui donne 2,2 milliards de dollars pour les deux premières années. En fait, on versera 2,9 milliards de dollars dans le cadre de la gestion des risques de l'entreprise. Il s'agit donc de 700 millions de dollars, mais il n'est pas nécessaire de l'intégrer au budget, étant donné qu'il s'agit d'un programme législatif. C'est l'un des principaux changements qui ont été apportés à la mise en oeuvre de la nouvelle politique en matière de gestion des risques de l'entreprise.

Je vois que le temps de parole est écoulé, monsieur le président. Si vous me le permettez, j'aimerais prendre un instant pour apporter un commentaire personnel, parce qu'il s'agit d'une question qui me tient à coeur.

Je suis un ministre de l'Agriculture très chanceux, particulièrement dans mes rapports avec le comité. Je sais que certains membres et moi avons des différends d'ordre politique, naturellement, et nous en débattons, mais chaque personne ici présente a déployé des efforts incommensurables à titre de député et de membre du comité. Monsieur le président, je veux féliciter et remercier chaleureusement tous les membres de votre comité pour le travail qu'ils ont accompli. Je leur en suis très reconnaissant. Dans ce dossier, je considère que nous sommes des partenaires et des collègues, et je vous en remercie encore une fois. Je ne doute nullement qu'ils me demanderont des comptes et qu'ils formuleront les critiques qu'ils jugeront opportunes, mais je voulais souligner cet aspect.

Merci.

• (1630)

Le président: Monsieur le ministre, monsieur Gravel et monsieur Edwards, je vous remercie infiniment d'avoir comparu aujourd'hui. Nous vous sommes certes tous reconnaissants d'avoir eu la courtoisie de vous présenter devant le comité dans un bref délai. Nous sommes persuadés que votre travail est très difficile, voire impossible, et nous vous souhaitons que vos efforts ultérieurs soient couronnés de succès. Nous tenons donc à vous remercier infiniment.

Pendant que vous quittez la table, nous nous pencherons sur la motion dont M. Anderson a saisi le comité et dont nous débattons au besoin. Il y a plusieurs points que je tiens à signaler sur nos travaux à venir. Je voudrais que nous étudions cette question jeudi. Nous avons réservé du temps afin d'examiner nos futurs travaux, notre mandat et la façon dont nous nous en acquitons. Selon moi, nous pouvons encore apporter des améliorations concernant ce dernier point. Nous avons accompli de belles et de grandes choses, mais je pense que nous pouvons encore faire mieux. Nous nous éloignons de nos priorités, et nous devons mettre de nouveau l'accent sur le mandat qui nous a été confié. J'aimerais donc que nous examinions la motion...

Monsieur Anderson, souhaitez-vous apporter des observations sur la motion?

M. David Anderson: Je ne veux pas...

Le président: Nous avons déjà abordé cela, en ce qui concerne la vérificatrice générale. Ce n'est pas une question à laquelle on ne s'est pas attaqué. Vous pouvez peut-être penser qu'il nous faut aller plus loin, mais quoi qu'il en soit, je voulais simplement le signaler.

Quelqu'un d'autre veut-il intervenir?

M. David Anderson: Je pense que c'est explicite. Je m'en tiendrai à cela pour abrégé toute discussion.

Le président: Quelqu'un d'autre veut-il intervenir?

L'hon. David Kilgour: Monsieur le président, puisqu'il semble que cela soit explicite, quelqu'un a-t-il un motif de s'y opposer?

Le président: Non, mais je dois poursuivre.

Monsieur Easter.

L'hon. Wayne Easter: En fait, monsieur le président et les deux David, je m'y oppose, et je le fais assez fermement parce que, comme le président l'a souligné, la vérificatrice générale se penche sur ces questions dans le cadre de son travail habituel.

Je ne crois pas que cela soit nécessaire pour l'instant. Je pense que l'opposition cherche à se faire du capital politique dans un dossier où il est inutile de le faire. Le ministre a clairement précisé le montant qui a été consacré à cet égard. Le tout a été consigné.

Le président: Je devrais également souligner, comme l'a fait remarquer notre attaché de recherche, que des consultants se

penchent déjà sur cette question. Il y aura un grand nombre de personnes qui l'examineront en même temps.

M. David Anderson: Ce n'est pas vrai. Les consultants examinent où sont passés les montants d'argent une fois que ceux-ci ont été accordés par le gouvernement. La motion porte sur la période jusqu'au moment où l'argent a été accordé.

Le président: Très bien. Je mets aux voix la motion.

(La motion est adoptée. [Voir le *Procès-verbal*.])

Le président: Pouvons-nous demander à nos témoins de revenir, c'est-à-dire les éleveurs ainsi que les représentants du Conseil canadien des distributeurs en alimentation?

La séance est suspendue, le temps que tous reprennent leur place et soient prêts à entamer la prochaine étape.

• (1634)

(Pause)

• (1637)

Le président: La séance reprend. Pourrais-je demander à tous ceux qui ne sont pas encore à leur place de s'y rendre afin que nous puissions donner suite à notre ordre du jour?

Nous disposons d'environ une heure, car le timbre sonnera à 17 h 30. Nous devons travailler assez rapidement. Encore une fois, je limiterai les interventions à cinq minutes. Pourriez-vous faire vos déclarations raisonnablement succinctement?

Je sais que deux groupes différents comparaissent, mais il n'en demeure pas moins qu'il ne restera peut-être plus personne si nous revenons après le vote. Nous ne croyons pas que cela soit juste. Par souci d'équité, nous vous céderons donc la parole, puis des questions vous seront posées des deux côtés.

Nous examinons aujourd'hui le projet de loi C-27. Je suis sûr que vous voudrez peut-être aborder d'autres points, mais cette mesure législative demeure certes la priorité de notre ordre du jour.

Nous accueillons M. Stan Eby, président de la Canadian Cattlemen's Association; M. Robert McNabb, le directeur adjoint qui a déjà comparu devant nous; Mme Betty Green, présidente du Comité de l'hygiène des animaux au sein de la Canadian Cattlemen's Association.

Nous recevons également M. Brian Walton, vice-président du Conseil canadien des distributeurs en alimentation.

M. Stan Eby (président, Canadian Cattlemen's Association): Je souligne également la présence de Brad Wildeman, de la Canadian Cattlemen's Association.

Le président: Effectivement, M. Wildeman est également présent. Nous sommes heureux de vous accueillir. Nous vous remercions infiniment, Brad et tous les autres, d'avoir accepté de comparaître aujourd'hui.

Pouvons-nous passer rapidement à vos exposés puis à la période des questions?

M. Stan Eby: Merci, monsieur le président. C'est certes avec plaisir que nous comparaissons de nouveau devant le comité.

Nous aimerions vous faire part aujourd'hui des questions qui préoccupent notre industrie. Jusqu'à présent, nous avons apprécié à sa juste valeur l'appui que nous avons donné le gouvernement du Canada. Avant d'examiner ces questions, nous devons nous pencher sur le projet de loi C-27, et je demanderai à Betty Green de faire la déclaration préliminaire.

Le président: Merci infiniment.

Madame Green.

Mme Betty Green (présidente, Comité de l'hygiène des animaux, Canadian Cattlemen's Association): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, étant donné le temps dont dispose le comité, je vous lirai une brève déclaration sur ce que nous pensons du projet de loi C-27. Si le président y consent, nous ferons parvenir à la greffière un document qui précisera notre position à ce chapitre.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments propose d'améliorer, de renforcer et de moderniser ses pouvoirs d'inspection et d'application de la loi en ce qui concerne les produits alimentaires, agricoles et aquatiques, les facteurs de production agricole, les animaux et les plantes, afin de se doter d'une méthode plus uniforme et plus exhaustive à ce chapitre.

La Canadian Cattlemen's Association convient qu'il faut moderniser et améliorer ces pouvoirs d'inspection et d'application de la loi, afin de renforcer la position du Canada comme chef de file international en matière de santé des animaux, de sécurité alimentaire et de commerce dans ces domaines. Le renforcement des lois et des règlements peut préciser le mandat de ce qui est devenu un système très complexe de production et de commercialisation alimentaires.

Cependant, des aspects doivent être précisés dans le projet de loi. Premièrement, la CCA souscrit au concept de la simplification et du renforcement des lois et des règlements relevant de l'ACIA. La consultation à ce chapitre a fait défaut, mais nous espérons que des mesures pourront être prises pour clarifier le tout dans un proche avenir.

La CCA se préoccupe des répercussions des permis de même que des droits souvent connexes.

En outre, même si les normes de sécurité alimentaire peuvent être intégrées aux règlements, la qualité des aliments est plutôt une question de marché. Il faut reconnaître d'une façon pertinente les programmes de salubrité des aliments de l'industrie.

L'incorporation par renvoi peut entraîner des conséquences involontaires, et il faut réexaminer le tout.

Enfin, nous faisons valoir que l'Agence canadienne d'inspection des aliments doit être dotée des ressources lui permettant de s'acquitter de son mandat pour assurer le bien commun et qu'elle doit détenir les pouvoirs d'autorisation au Canada en matière de commerce international des animaux et des aliments.

• (1640)

Le président: Je vous remercie infiniment, madame Green.

Monsieur Eby, souhaitez-vous ajouter des observations ou attendre les questions?

M. Stan Eby: Je souhaiterais attendre vos questions. Si le temps le permet, nous aimerions peut-être soulever un autre point.

Le président: Certainement.

Monsieur Walton, voulez-vous faire votre déclaration maintenant?

M. Brian Walton (vice-président, Conseil canadien des distributeurs en alimentation): Oui, si cela est le souhait du comité, monsieur le président. Merci.

Bonjour. Le CCDA est l'organisme professionnel national qui regroupe les grossistes et les détaillants alimentaires ainsi que les fournisseurs de services dans ce domaine. Le nom des membres de notre association figure à l'annexe du mémoire.

Dans ma déclaration, j'aborderai chacune des rubriques figurant dans le mémoire que vous avez en main, et je les commenterai.

Les ventes de nos membres s'élèvent à 80 milliards de dollars si vous regroupez les ventes au détail et la fourniture de services alimentaires. Nos membres sont établis dans presque chaque collectivité canadienne.

La sécurité alimentaire est une priorité. Notre chef de direction considère que c'est une priorité absolue, et il investit abondamment dans la formation et les systèmes pour garantir la salubrité des aliments que nous vendons. Dans notre mémoire, j'ai cerné les quatre piliers sur lesquels repose notre stratégie en matière de salubrité des aliments.

Le projet de loi C-80 est l'ancêtre du projet de loi C-27. Par rapport au premier, notre principal souci était l'altération des aliments, et nous sommes heureux de constater que cet aspect a été intégré à la nouvelle mesure législative. J'en aurai davantage à dire à ce sujet au cours de la réunion à huis clos au cours de laquelle je disposerai, si j'ai bien compris, d'un peu plus de temps à la fin de la présente séance.

En ce qui concerne le CCDA et l'ACIA, nous respectons le rôle que joue l'ACIA au chapitre de la sécurité alimentaire. Nous entretenons de bonnes relations de travail avec l'Agence en ce qui a trait aux trois aspects principaux que nous avons cernés dans le mémoire. Nous collaborons avec l'Agence et les autres partenaires de la chaîne d'approvisionnement sur une méthode d'intervention électronique immédiate pour l'automne.

Vous pourrez lire, dans le mémoire, les commentaires, les questions et les recommandations sur certains aspects du projet de loi C-27 proprement dit. Nous croyons que nous aurons d'autres observations à formuler lorsque le règlement sera examiné ultérieurement. Tous les extraits du projet de loi sont en italiques et sont suivis d'un commentaire ou d'une question.

Les définitions ne nous posent aucun problème.

Nous ne pouvons pas réellement évaluer les licences sans avoir le règlement sous les yeux.

Au sujet de l'importation, qui est abordée rapidement, nous présumons que l'expression « communication électronique » englobe « communication écrite ».

À propos de la reconnaissance des résultats d'inspection, nous avons appris, lors des séances d'information avec l'Agence, que le gouvernement fédéral est autorisé ou serait autorisé en vertu de la mesure législative à prendre des mesures à la suite des rapports d'inspection provinciaux. Nous serions d'accord à condition que la communication soit claire entre les deux parties parce qu'il faut agir assez rapidement en cas de rappel.

En ce qui concerne l'altération des aliments, je pense que le terme qui convient est « satisfaisant ». Nous aimerions ajouter qu'il faut de toute évidence reconnaître les efforts légitimes des détaillants à la suite d'un incident découlant de l'altération des aliments.

Par rapport aux inspections, nous croyons que les pouvoirs sont assez généraux et imprécis. Je fais particulièrement allusion à l'alinéa 25(1)c). Nous souhaiterions que le libellé précise davantage les mesures que peuvent ou ne peuvent pas prendre les inspecteurs, comme cela est signalé dans les autres dispositions de cet article. Je devrais ajouter que, dans le passage du mémoire où il est question du paragraphe 5(1), il faudrait lire qu'il s'agit non pas du règlement mais de la Loi sur les aliments et drogues.

La question des frais et de la responsabilité ne nous apparaît pas claire, mais nous ne croyons pas qu'il est pertinent que les entreprises assument toute la charge à cet égard. Nous nous demandons comment cela pourrait modifier les inspections courantes, ce qui nous préoccuperait si celles-ci devaient faire l'objet d'une récupération des coûts, même si je ne pense pas que tel soit l'objectif visé.

Au sujet du règlement, nous nous attendons, comme nous l'avons indiqué, à avoir voix au chapitre lorsque le règlement sera examiné au cours des prochaines années.

Enfin, nous ne savons pas clairement comment fonctionnera l'incorporation par renvoi, mais nous ne souhaiterions pas que ce moyen permette de passer outre au processus réglementaire actuel. Je peux préciser mon point de vue sur cette question si vous le désirez.

Sur le plan des politiques, nous constatons que les notions de salubrité alimentaire et de qualité des aliments sont utilisées indistinctement. Nous croyons certainement que le gouvernement a un rôle à jouer en matière de sécurité alimentaire mais que la qualité des aliments constitue une toute autre question. Nous sommes réellement d'avis que le rôle cet égard devrait demeurer l'apanage du marché.

Je vous remercie, monsieur le président.

• (1645)

Le président: Merci, monsieur Walton.

Monsieur Bezan, vous avez cinq minutes.

L'hon. Wayne Easter: Monsieur le président, j'aimerais demander une précision.

Brian, vous avez parlé de la Loi sur les aliments et les drogues, mais à quel endroit? Juste au-dessus de l'article 56, il y a le titre « Règlements ». Est-ce là...?

M. Brian Walton: Oui. C'est sous la rubrique « Inspections »; l'avant-dernier paragraphe de la page qui commence par « Les membres du CCDA ». C'est au sujet de la publicité trompeuse.

L'hon. Wayne Easter: Merci.

Le président: Tout est bien clair maintenant?

L'hon. Wayne Easter: Oui.

Le président: Monsieur Bezan.

M. James Bezan: Merci, monsieur le président.

Je tiens à tous vous remercier pour votre comparution devant le comité aujourd'hui.

Je veux commencer avec la CCA pour parler avec Stan et Betty du problème de l'injonction accordée aux producteurs américains. Il est possible que vous souhaitiez intervenir dans cette situation. J'aimerais seulement que vous nous fassiez rapidement le point sur l'évolution de ce dossier.

M. Stan Eby: Monsieur Bezan, la Canadian Cattlemen's Association a effectivement présenté une demande afin d'obtenir la qualité d'intervenant dans cette affaire. C'est d'ailleurs ce matin même qu'un avocat nous a expliqué les poursuites en cours et j'ai eu l'impression que tout n'était pas très clair dans le système américain. Il y a trois poursuites intentées simultanément, mais la CCA est bel et bien représentée.

M. James Bezan: Je crois que la National Meat Association a également déposé un mémoire. Je pense qu'elle devait le faire hier. L'association demande même à R-CALF de déposer une caution. Avez-vous de nouveaux renseignements à ce sujet, plus particulièrement pour ce qui est de la caution? Les dommages-intérêts exigés

de R-CALF pourraient influencer sur toute la question de l'injonction, et surtout sur la capacité de R-CALF d'aller de l'avant sans injonction.

M. Stan Eby: La National Meat Association n'a pas obtenu la qualité d'intervenant lors de l'audience initiale et porte en appel cette décision. Il semble que l'association va réclamer le dépôt d'une caution. On peut se demander si l'association aura accès ou non à cette caution, mais il faut voir la démarche entreprise comme la pointe de l'iceberg dans sa volonté de voir la poursuite judiciaire aller de l'avant.

M. James Bezan: D'accord. Voulez-vous maintenant parler du projet de loi C-27? Je m'adresse à tous les témoins.

Je me préoccupe notamment du fait que ce projet de loi va créer un groupe de superinspecteurs qui vont disposer d'une tonne de pouvoirs pour se rendre non seulement dans les installations de traitement, mais aussi dans les exploitations agricoles pour faire observer les règlements. Ils vont compter sur des moyens vraiment gigantesques. Ils pourront notamment faire fermer une entreprise. Il n'y a pas réellement de mécanismes d'appel très efficaces. Les inspecteurs n'ont pas de responsabilité à assumer à l'égard des installations qui seront fermées, des exploitations agricoles qui devront cesser leurs activités, ou des marchés d'alimentation qui seront forcés de fermer leurs portes, quelle que soit la raison qu'ils invoquent pour ce faire. Il n'y a pas de supervision dans ce processus. On parle seulement de procédures sommaires... On peut laisser traîner les choses pendant deux ou trois ans avant d'intenter une poursuite.

Je me demandais si vous trouviez cette situation raisonnable et, surtout, ce que vous proposeriez comme solution de rechange ou comme moyen d'atteindre un plus juste équilibre.

• (1650)

M. Brian Walton: Je dirais que le mot-clé est équilibre. Nous avons d'ailleurs souligné que l'une des dispositions est, selon nous, d'application trop générale, à un point tel qu'un inspecteur pourrait demander à peu près n'importe quoi. D'autres dispositions du même article précisent les mesures que les inspecteurs peuvent ou ne peuvent pas prendre, et c'est ce que nous souhaitons : des modalités plus claires, un certain équilibre et des possibilités de recours si l'on ne s'entend pas sur la pertinence de retirer ou de saisir un produit.

Mme Betty Green: Nous nous interrogeons également sur la formation et les compétences que devront acquérir les personnes qui se verront attribuer ces tâches. Nous avons demandé des éclaircissements à ce sujet et nous aurons droit demain à un exposé lors de notre réunion du Comité de l'hygiène des animaux.

M. James Bezan: Estimez-vous qu'il serait bon qu'il y ait une certaine forme de supervision à cet égard, par un comité ou un comité législatif notamment, de manière à s'assurer que ces inspecteurs n'outrepassent pas les pouvoirs qui leur sont conférés pour l'application de cette loi?

Mme Betty Green: Nous avons demandé qu'un comité soit mis sur pied, avec la participation de l'industrie, pour jouer un peu ce rôle.

M. James Bezan: En fait, nous nous inquiétons notamment du peu de consultation qu'il y a eu dans ce dossier. Vous avez d'ailleurs dit, Betty, qu'il n'y avait pas eu suffisamment de consultation.

Mme Betty Green: Tout à fait.

M. James Bezan: C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles cette loi comporte autant de lacunes. Y a-t-il eu des appels téléphoniques, des possibilités de rencontrer les rédacteurs de ce projet de loi?

M. Robert McNabb (directeur adjoint, Canadian Cattlemen's Association): Pas durant la préparation du projet de loi. Nous nous sommes prévalus de la possibilité de les inviter à venir présenter leur point de vue demain lors de la réunion de notre Comité de l'hygiène des animaux. Il est bien évident que nous souhaiterions avoir accès à d'autres possibilités en ce sens au fil du déroulement de cette initiative.

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de Mme Rivard.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Monsieur le président, madame, messieurs.

L'un des avantages supposés du projet de loi C-27 est de réunir dans une même loi les pouvoirs conférés à l'ACIA en vertu de huit lois sur dix. Pourquoi ne pas avoir réuni dans le projet de loi C-27 les pouvoirs de ces dix lois? J'aimerais aussi savoir de quels pouvoirs dispose l'ACIA dans les deux lois qui manquent à l'appel.

[Traduction]

Le président: À qui de répondre?

Monsieur Walton, est-ce vous qu'on attend?

M. Brian Walton: Je suis désolé, monsieur le président. Je croyais que la question était adressée à ce côté-ci de la table.

Le président: À qui s'adresse votre question?

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Quiconque est en mesure de me donner une réponse.

[Traduction]

Mme Betty Green: D'après ce qu'on nous a dit, il ne fait aucun doute que la nouvelle loi va intégrer toutes les lois et tous les règlements actuellement applicables, et donc tous les pouvoirs qui y sont prévus, dont ceux d'inspection notamment. Je suppose que ce projet de loi vise à regrouper ces pouvoirs, ce qui devrait favoriser une meilleure compréhension, parce que le processus en place est très complexe et détaillé.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Vous avez mentionné qu'en vertu du projet de loi C-27, les missions fondamentales de l'ACIA consistent d'abord à protéger les consommateurs, ensuite à uniformiser les pratiques de salubrité, de sécurité et d'inspection et, enfin, à promouvoir les échanges commerciaux et le commerce en matière d'agriculture.

Voyez-vous une contradiction entre la première et la dernière mission de l'agence? Le cas échéant, dites-moi pourquoi, où et comment.

[Traduction]

M. Robert McNabb: Nous avons pu constater, et parfois avec frustration, que l'on considère que la facilitation des activités commerciales ne faisait pas partie du mandat, alors que nous pensons le contraire. Nous sommes conscients qu'il est prioritaire d'établir des objectifs en matière de santé publique et d'hygiène animale et d'en assurer l'atteinte, mais à titre de seul signataire autorisé reconnu pour les fins du commerce et la certification des animaux et des aliments. Cependant, il est bien certain que le secteur de la production primaire n'aime pas voir cette activité reléguée au second plan dans l'ordre des priorités.

• (1655)

Le président: Vous avez encore droit à une question.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Je vais poursuivre dans le même ordre d'idées. Prenons le cas des semences. N'est-il pas contradictoire que l'agence gouvernementale chargée de protéger la santé publique et l'environnement contre les risques potentiels occasionnés par les technologies fasse la promotion de ces mêmes technologies, alors que ces dernières profitent avant tout à la grande industrie internationale des OGM? N'y a-t-il pas conflit entre ces missions?

[Traduction]

Le président: Monsieur McNabb, pouvez-vous répondre, s'il vous plaît?

M. Robert McNabb: Je peux bien essayer.

Je dirais qu'il y a risque de perception de conflits d'intérêt. Mais si, dans tous les cas, des considérations scientifiques et un niveau suffisant de consultation avec des experts externes entrent en jeu dans ce type de processus, je ne crois pas que les risques de conflits d'intérêt soient si élevés. Par ailleurs, s'il y a possibilité d'établir les délimitations entre une partie de ces différentes activités, je suppose également qu'il pourrait y avoir des querelles de compétence entre différents ministères.

Le président: D'accord, vous n'avez plus de temps.

Monsieur Kilgour, c'est à vous.

L'hon. David Kilgour: Je vous remercie de votre présence.

Le projet de loi C-80 prévoyait la mise sur pied d'une commission consultative ministérielle, comme vous le savez probablement, afin d'assurer la communication entre l'industrie et le ministère. Le projet de loi C-27 ne comporte aucune disposition en ce sens. Je suppose, madame Green, ou peut-être quelqu'un d'autre qui voudrait intervenir, que vous aimeriez qu'un amendement soit apporté au présent projet de loi pour réintroduire l'idée d'une telle commission consultative. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

Mme Betty Green: Comme je l'ai déjà indiqué, c'est l'une des questions que nous avons abordées avec l'ACIA dans le passé et nous ferons valoir à nouveau notre intérêt envers la création d'un tel comité consultatif.

L'hon. David Kilgour: Vous avez parlé des répercussions financières du projet de loi C-27 mais croyez-vous, et je m'adresse ici à tous les témoins, qu'il entraînera une augmentation des coûts pour les pauvres producteurs?

Mme Betty Green: Je pense que cela demeure une grande source d'inquiétude et je veux qu'il soit bien clair que nous estimons, bien évidemment, que cela ne devrait pas être le cas. Il va également de soi que la sécurité publique, pour ce qui est de la salubrité des aliments, relève également de la responsabilité publique.

L'hon. David Kilgour: Vous avez été quelques-uns à en parler. Croyez-vous que le projet de loi C-27 aura des répercussions néfastes sur les exportations de produits agricoles canadiens?

M. Robert McNabb: À la lumière d'une analyse très superficielle, nous n'y voyons pas nécessairement une entrave aux exportations. On définit, peut-être de façon plus précise, les mesures qui devront être prises en vertu des autorisations accordées, mais ce sont bien évidemment les détails de la réglementation qui, comme toujours, posent problème. C'est peut-être davantage à ce chapitre que nous allons concentrer nos efforts pour déterminer les répercussions possibles du projet de loi.

L'hon. David Kilgour: Qu'en est-il du mécanisme de commission de révision prévu dans le projet de loi pour les produits saisis? Croyez-vous que cela protège adéquatement les intérêts des producteurs?

M. Robert McNabb: Je dois avouer que nous n'avons pas pu procéder à une analyse très approfondie de cette question. Il existe actuellement des pouvoirs de saisie, mais ils ne nous ont pas causé de problèmes vraiment importants parce qu'ils sont limités à la santé des animaux.

L'hon. David Kilgour: Monsieur Walton.

M. Brian Walton: J'ai un exemple d'une situation vécue à ce sujet. Il y a quelques années, monsieur le président, trois navires sont arrivés d'Ukraine avec des stocks d'aliments pour le bétail. Vous savez probablement que deux d'entre eux ont pu accoster, mais que le troisième a été intercepté. Pour résumer, il y a eu une véritable échauffourée entre l'ACIA et bon nombre d'entre nous qui souhaitions que ce troisième bateau puisse accoster. L'agence s'inquiétait au sujet d'une spore. On voulait porter le chargement au point d'ébullition de telle sorte qu'il ne présente plus de risque pour la santé des Canadiens. En fin de compte, on a permis l'accostage et le déchargement du navire. Je me suis inquiété de la façon arbitraire dont l'ACIA a agi dans cette affaire et je suis un peu réticent à l'idée de lui accorder davantage de pouvoirs pour freiner ce genre d'activités commerciales tout à fait légitimes lorsqu'elles n'entraînent, à mon avis, aucun risque pour la sécurité de quiconque.

Avez-vous déjà vécu des expériences semblables dans vos rapports avec l'ACIA ou avez-vous des préoccupations quant à l'avenir à ce sujet?

• (1700)

M. Robert McNabb: Pas précisément, mais je suppose que la situation aurait pu être évitée s'il y avait eu des restrictions plus claires quant au chargement du navire et à ses déplacements sur les voies navigables.

L'hon. David Kilgour: Quelqu'un d'autre veut intervenir?

M. Brian Walton: Nous avons traité de cet aspect dans notre mémoire, monsieur Kilgour; j'y ai fait également allusion dans mes commentaires en réponse à la première question quant à la nécessité de trouver un certain équilibre. Je pensais précisément aux pouvoirs d'inspection. Lorsqu'ils sont trop vagues, cela devient problématique. Une fois qu'il est reconnu que l'agence a effectivement un rôle à jouer, il reste à déterminer ce qui constitue un risque raisonnable. Dans certains cas, il n'y a pas vraiment de risque pour ce qui est de la salubrité des aliments ou de la santé publique. Il s'agit de savoir qui prend la décision et quelles sont les possibilités de recours si vous n'êtes pas d'accord.

L'hon. David Kilgour: Merci.

Le président: Nous passons maintenant à M. Stoffer.

M. Peter Stoffer: Merci, monsieur le président.

Merci pour tous ces succulents hamburgers que j'ai pu manger grâce à vous.

J'aimerais savoir ce que vous pensez d'une question que j'ai déjà posée au ministre. Si vous avez déjà répondu à cette question, je vous prie de m'en excuser. La Canadian Cattlemen's Association est-elle d'avis qu'on peut envisager la possibilité de tester tous les animaux destinés à la chaîne alimentaire?

M. Brad Wildeman (directeur, Saskatchewan, Canadian Cattlemen's Association): Il s'agit certes d'une possibilité que nous

explorons. Nous travaillons actuellement à l'élaboration de ce que nous appelons notre second plan d'urgence.

Bien évidemment, nous avons déjà fait des représentations devant ce comité, monsieur le président, et la nécessité de procéder à des tests est certes l'un des points qui ressort des recommandations. Je pense que bon nombre d'entre nous y voient un raccourci pour avoir accès à certains marchés asiatiques qui nous ont été fermés. Je pense que tout le monde a entendu quelques-uns des arguments formulés au Japon, alors nous croyons que nous devons en tenir compte.

Nous allons demander une évaluation de l'ensemble du mécanisme d'inspection et j'estime que nous devons être honnêtes envers nous-mêmes pour ce qui est des possibilités. Nous devons examiner les coûts, l'organisation matérielle du processus, la rapidité avec laquelle il peut être mis en oeuvre et quelle forme il pourrait prendre. Plus important encore, nous avons eu l'occasion de rencontrer les représentants de l'ACIA hier pour discuter des possibilités que le processus soit accéléré, parce qu'il semble toujours y avoir d'autres questions à régler. Nous avons entendu parler de tests possibles pour des exportations vers la Russie, par exemple, mais il semble maintenant que d'autres questions entrent en jeu. Lorsqu'on s'approche d'une solution, d'autres variables sont intégrées à l'équation.

Comme vous le savez, les Japonais ont indiqué à un certain moment qu'ils étaient tout à fait inflexibles quant à la nécessité de tester tous les animaux. Ils envisagent maintenant de renoncer à cette exigence pour les bêtes de moins de 21 mois, ce qui commence à brouiller un peu les cartes. Je pense qu'ils souhaitent examiner la possibilité de cesser les tests sur les bêtes de moins de 21 mois au Japon, ce qui nous libérerait par le fait même de cette exigence.

Nous avons demandé à l'ACIA d'exercer des pressions en ce sens et d'examiner les possibilités qui s'offrent à nous à ce chapitre. Par ailleurs, les informations que nous avons obtenues ne nous permettent pas de conclure que ces marchés s'ouvriraient automatiquement si nous testons tous les animaux.

Il existe quelques autres marchés qui pourraient nous être accessibles. Ce sont des possibilités que nous souhaitons certes explorer. Si la situation devait se détériorer pour une raison ou une autre—une sécheresse ou un événement du genre— et si nous devions vraiment mettre les bouchées doubles pour ce qui est de l'abattage, il est possible que certains autres marchés puissent nous ouvrir leurs portes, mais je suis bien conscient qu'il ne s'agit pas des marchés les plus lucratifs. Ce ne sont pas ces marchés qui vont nous offrir les prix élevés que nous avons prévus pour le futur, mais il existe tout de même certains débouchés.

Nous examinons donc ces possibilités, mais nous le faisons de façon très prudente de manière à ne pas nous créer de fausses attentes pour l'avenir. Je pense que les éleveurs de bovins ont déjà eu droit à leur large part d'espairs et de déceptions; nous voulons certes nous assurer de leur communiquer des renseignements conformes à la réalité.

M. Peter Stoffer: J'ai maintenant une question à choix multiple pour vous. Si vous aviez la possibilité de choisir entre le projet de loi C-80, le projet de loi C-27, ou aucun des deux, que décideriez-vous? J'ai l'impression, du moins à l'étape de la discussion, que le projet de loi C-80 était meilleur que le projet de loi C-27. Est-ce le cas ou bien est-ce que le projet de loi C-27 constitue une amélioration par rapport au projet de loi C-80?

M. Robert McNabb: Je dois avouer qu'en tant que simple membre du personnel, je n'ai pas prêté beaucoup d'attention au projet de loi C-80. Nous avons eu l'impression que c'est Santé Canada qui a voulu s'en débarrasser parce que le ministère y aurait perdu une bonne partie de ses pouvoirs.

Nous n'avons pas effectué une analyse comparative de ces deux projets de loi.

M. Peter Stoffer: Est-ce que le ministre vous a indiqué d'une manière ou d'une autre que des amendements...? Il a dit précédemment qu'il ne voulait éliminer aucune possibilité. Vous a-t-il laissé entendre que quelques-unes des recommandations formulées par votre association pour améliorer ce projet de loi seraient sérieusement prises en compte?

• (1705)

Mme Betty Green: Nous n'avons pas eu de discussions approfondies à ce sujet. Comme je l'ai déjà mentionné, il y a eu très peu de consultations et nous espérons bien pouvoir discuter de ces questions demain.

M. Peter Stoffer: Merci.

Le président: Monsieur Walton, avez-vous un commentaire à ce sujet?

M. Brian Walton: Oui, merci.

Le président: C'est une option qui a été retenue.

M. Brian Walton: Eh bien, c'est un grand projet de loi qui regroupe beaucoup de lois, et beaucoup de détails seront précisés dans le règlement, donc il est très difficile d'en évaluer tous les aspects.

Je peux vous dire que ce n'est pas que le CCDA, mais aussi les éleveurs et d'autres groupes qui ont réclamé cet article sur l'altération en 1999. Lorsque nous avons soumis nos observations, les changements ont été apportés. Nous pensons donc que c'est une amélioration comparativement au projet de loi C-80, mais nous nous sommes beaucoup concentrés sur cet article.

Ma présentation d'aujourd'hui va au-delà de l'altération, mais je vais en reparler plus tard au cours de la séance.

Le président: D'accord. Votre temps est écoulé.

Nous allons passer à M. Ritz.

M. Gerry Ritz: Merci, monsieur le président. Mesdames et messieurs, c'est bon de vous revoir.

C'est un tout nouveau régime qui est créé. Les bureaucrates vont s'en donner à coeur joie. Bien entendu, avant que tout se place, il nous faudra des années pour aplanir les difficultés. Vous allez payer. Le consommateur va payer, et tous les autres aussi. On ne pourra pas recouvrer beaucoup de coûts, il y a beaucoup d'inconnu. C'est ce qui m'inquiète le plus dans ce nouveau régime : personne n'est vraiment tenu de rendre des comptes.

Il y a même des dispositions ici qui dictent que les producteurs devront obtenir des licences. Brad et Stan sont tous deux exploitants de parcs d'engraissement. Que pensez-vous de cette histoire de licences? Les tarifs seraient calculés par tête, par exemple, 1, 5 ou 10 \$ par année. Quelles en seront les incidences sur votre industrie?

M. Brad Wildeman: Évidemment, toute cette histoire de licences... N'oubliez pas que nos aliments pour animaux font déjà l'objet de licences et que nous devons déjà suivre toute une procédure pour que nos aliments soient autorisés. Comme vous le savez, je suis aussi dans le secteur de l'éthanol. Nous alimentons les distilleries depuis déjà 30 ans, et voilà qu'on décide que ce n'est pas

un produit approuvé et qu'il faut suivre une procédure de délivrance de licences.

Je ne parle pas seulement de ce projet de loi, mais le fait est qu'il doit y avoir une communication ouverte... Nous comprenons l'importance de l'innocuité des aliments, absolument. C'est notre travail. Nous n'aurons pas de consommateurs si nous ne méritons pas leur confiance. Mais en même temps, je pense que nous avons réclamé à maintes reprises qu'il y ait une communication ouverte. Il y a des raisons pratiques de faire ce que nous faisons; cela peut être fait et ne signifie pas seulement des coûts supplémentaires. Nous pouvons citer des avantages que nous allons en tirer sur le marché.

Donc oui, évidemment, nous sommes inquiets.

M. Gerry Ritz: Ce qui m'inquiète le plus, c'est que les coûts aboutissent toujours à la ferme. Tout le monde essaie de les refiler aux acteurs avant ou après eux, mais ce sont les fermiers qui absorbent le coup.

M. Brad Wildeman: C'est ce que notre expérience nous montre.

M. Gerry Ritz: Il n'y a vraiment aucun moyen de qualifier les coûts futurs, lorsque je regarde tout cela. Cela m'inquiète.

La situation de notre industrie est très pénible—je pense à tous les aspects de l'agriculture, d'une côte à l'autre—et voilà qu'on nous propose ce régime. Tout semble viser à simplifier la bureaucratie, mais ce n'est jamais ce qui arrive, à ce qu'il semble. Il y a 100 bureaucrates qui s'acquittent de 100 tâches différentes, et on n'en élimine jamais 50, on en ajoute 50 autres. C'est ma grande crainte.

Je m'inquiète aussi beaucoup du fait que toutes les personnes à qui j'ai demandé d'examiner le dossier ou avec qui j'en ai parlé n'ont jamais été assez consultées sur son prédécesseur, le projet de loi C-80, et voilà qu'on nous présente ce projet de loi sous un nouveau nom, avec quelques changements, mais encore une fois sans consultations.

Comment pouvons-nous faire marche arrière et faire entrer ces considérations en jeu alors qu'il y a une date butoir pour l'adoption forcée de ce projet de loi?

M. Stan Eby: Je ne peux vous répondre sur cette date butoir, parce que ces choses n'avancent pas vite, mais je vous dirais que l'industrie en général essaie d'être proactive avec ses programmes de qualité et tout le reste. Nous voulons sans contredit qu'il y ait des consultations, parce que nous estimons qu'une grande partie de ces mesures est déjà en place chez nous grâce aux programmes que nous adoptons.

M. Gerry Ritz: Il y a des choses ici qui sont tellement extensibles qu'elles ne sont pas clairement définies. Beaucoup de viande est piquée, et si une aiguille se brisait dans la viande, elle pourrait être considérée « altérée » par application de ce projet de loi. Vous seriez alors passible d'une amende de 500 000 \$ ou d'une peine d'emprisonnement de cinq ans si l'on trouvait un certain nombre de problèmes comme celui-là dans un rôti.

Comment pouvons-nous prévenir cette situation ou du moins... Cela va vous causer beaucoup de souci, mais peut-être ne devriez-vous pas l'accepter? Comment pouvons-nous y arriver?

M. Stan Eby: Pour arriver à un résultat raisonnable en bout de ligne.

M. Gerry Ritz: Exactement.

M. Stan Eby: Nous ne sommes pas fiers de ces épisodes des aiguilles. Je pense que nous en avons réduit radicalement l'utilisation. Allons-nous les éliminer? Non, mais j'espère que la raison finira par l'emporter.

Concernant la réglementation sur les livres, il y a des pouvoirs qui ne sont pas utilisés. Je ne veux pas prendre pour acquis que personne ne les utilisera jamais. Ce serait très naïf de notre part. Comment pouvons-nous faire en sorte que les deux parties agissent de façon responsable? Je suppose que nous voulons de la consultation et de la coopération.

• (1710)

M. Gerry Ritz: Oui. Ce qui manque cruellement, c'est un comité de supervision qui regrouperait des législateurs, soit de ce comité ou d'un sous-comité, ainsi que des représentants de l'industrie elle-même et qui chercherait des solutions à ces problèmes.

M. Stan Eby: Nous en avons déjà fait la recommandation à ce comité. Nous en concluons que nous sommes près d'une résolution.

M. Gerry Ritz: Je ne vois rien de tel ici.

M. Stan Eby: Non, vous ne le verriez pas ici.

M. Gerry Ritz: J'espère que ce comité sera mis en place à temps et que nous pourrions faire les modifications nécessaires pour que cela s'applique aux situations qui nous préoccupent et que tout soit fait en une seule fois.

M. Stan Eby: En effet.

M. Gerry Ritz: L'USDA est un peu en avance sur nous en ce qui concerne ce type de réglementation. Les États-Unis ont déjà un processus d'appel, un comité de supervision. Y a-t-il des éléments de leur système que nous devrions envisager? Nous ne voulons pas répliquer leur système sans autre forme de procès, mais notre marché est si intégré qu'il y a peut-être des éléments de leur système qui sont en avance sur nous et que nous devrions envisager de mettre en place.

M. Stan Eby: Sans aller jusqu'à faire une comparaison en parallèle, je dirais que notre réglementation sur la santé des animaux et l'innocuité des aliments est équivalente ou meilleure à la leur jusqu'à maintenant.

M. Gerry Ritz: Oui, je suis d'accord.

M. Stan Eby: Nous voulons que cela demeure, mais la mise en oeuvre et les coûts d'application de la réglementation doivent être raisonnables.

M. Gerry Ritz: Oui, exactement.

Merci.

Le président: Merci.

Monsieur Easter.

L'hon. Wayne Easter: Merci, monsieur le président.

Je suis d'accord avec ce que dit M. Ritz sur la supervision. Nous devons nous pencher sérieusement sur la question.

M. Gerry Ritz: Il me fait peur maintenant.

L'hon. Wayne Easter: Pour revenir à la Canadian Cattlemen's Association et à la question des licences et des droits, nous constatons pendant nos séances sur le revenu agricole que cela représente tout un fardeau. Il ne fait aucun doute que les licences et les droits ont pour but d'assurer l'innocuité des aliments donc ils entreraient dans la catégorie verte à l'OMC. Quel est le point de vue de la Cattlemen's Association? Devrions-nous voir ces droits sous un tout autre angle?

De même, je ne sais plus qui a dit qu'en théorie, le milieu agricole pourrait les transférer au consommateur. Les choses ne fonctionnent pas ainsi dans la réalité. C'est le producteur qui finit par en absorber les coûts. Voyez-vous d'autres solutions que le recouvrement des

coûts au niveau du producteur? Je sais qu'on ne recouvre qu'une partie des coûts en ce moment, mais y aurait-il une autre façon de faire à votre avis dans le cas des droits?

M. Robert McNabb: Nous n'avons pas vraiment examiné d'autres modèles. Je pense que vous mettez le doigt sur le dilemme ou l'impasse dans laquelle nous nous trouvons puisque nous sommes au bas de la chaîne alimentaire, pour ainsi dire. Il n'a jamais vraiment été une option pour nous que de transmettre nos coûts à d'autres.

Je suppose que l'exemple extrême consisterait à augmenter le prix des aliments en conséquence, mais ce n'est pas particulièrement acceptable pour la population en général non plus. Je ne sais pas comment cela sera mis en oeuvre.

Les droits sont visés. Personne ne veut parler d'une infrastructure à valeur ajoutée pour tous les secteurs de l'alimentation et envisager que les consommateurs y contribuent. De toute évidence, il faut réfléchir à la question.

L'hon. Wayne Easter: Vous présumez que personne ne veut parler d'une infrastructure à valeur ajoutée dont le coût serait vraiment réfilé au consommateur. Avez-vous des idées à ce sujet?

Je pense que cela nous intéresse parce que nous devons trouver une solution. Si c'est l'innocuité des aliments qui est en jeu, et non leur qualité, nous avons un système sûr, mais c'est plutôt une question de protection de la personne en bout de ligne, du consommateur. Le fardeau des coûts ne devrait pas incomber au producteur, à mon avis, du moins pas beaucoup.

Nous essayons de trouver une solution. Pouvez-vous penser à d'autres mesures pour transférer ces coûts aux autres maillons de la chaîne pour que le fardeau ne soit pas si lourd pour les producteurs? Ce n'est pas nécessairement dans le contexte de ce projet de loi que nous devrions examiner la question, mais je pense que nous devons y réfléchir, parce que le problème du recouvrement des coûts touche tellement de secteurs, et je ne pense pas seulement à l'ACIA.

M. Robert McNabb: J'ai parlé de « infrastructure à valeur ajoutée » pour éviter le terme « taxe » au départ. Je pense au modèle des dépôts environnementaux dans les matières recyclables, où l'on investit dans une chose qui est ensuite perçue comme une valeur ajoutée pour le consommateur...

Je pense que Mme Green aimerait elle aussi dire quelque chose à ce sujet.

• (1715)

L'hon. Wayne Easter: C'est pour le Conseil canadien des distributeurs en alimentation, monsieur le président.

Au sujet des inspections, Brian, vous avez dit que les inspections étaient vastes et mal définies, qu'on ne définissait pas ce qu'elles pouvaient et ne pouvaient pas inclure. Comment voyez-vous la chose?

Le fait est qu'on ne laisse jamais de place au gros bon sens dans les règlements et en ce qui concerne les inspecteurs en général. Le gros bon sens devrait bien souvent avoir préséance. Supposons que je suis un inspecteur. J'ai alors tous les pouvoirs, et c'est comme ça que ça fonctionne. C'est l'attitude générale, et il faut y remédier. Il faut un règlement, mais comment pouvons-nous trouver le moyen de faire place au gros bon sens lorsqu'il le faut? Comment peut-on répondre à la question de savoir ce qu'ils peuvent faire et ne peuvent pas faire à la lumière de tout cela...

Le président: Monsieur Easter, votre temps s'achève.

Je demanderais à tout le monde de rester à la table par souci d'équité pour M. Walton; il veut dix minutes avec nous, et je vais les lui donner.

Pouvez-vous répondre rapidement, monsieur Walton?

M. Brian Walton: Oui, j'aimerais dire deux choses et l'une concerne particulièrement l'alinéa 25(1)(c). Je pense qu'il faut essentiellement des critères de jugement. Nous respectons le rôle que les inspecteurs doivent jouer, mais lorsqu'il est illimité est qu'il n'existe aucun recours, il y a un problème. Le libellé de cette disposition est problématique.

Les autres alinéas de cet article sont plus précis: l'inspecteur peut prendre une photo, regarder dans un emballage, etc. J'aimerais revoir celui qui dit que l'inspecteur peut exiger n'importe quoi: c'est trop illimité à notre avis.

Le président: Madame Ur a une question, si je ne me trompe pas.

Mme Rose-Marie Ur: Oui, et elle s'adresse elle aussi à M. Walton. Je poursuis dans la même veine que M. Ritz.

En ce qui concerne le « rouage à base large de recouvrement des coûts qui mérite plus ample discussion », dans la partie « frais et responsabilité » de votre mémoire, voulez-vous dire par là que les inspections de routine seront dorénavant facturées aux commerçants? Le CCDA n'appuierait pas une telle mesure. C'est très bien, mais l'agriculteur n'a pas cette option. Lorsque les consommateurs veulent toutes les variables qu'ils demandent, personne ne demande l'avis de l'agriculteur; l'agriculteur ne fait que payer. Je trouve très intéressant que votre organisme dise qu'on ne peut pas se permettre de procéder ainsi, que l'agriculteur n'a pas ce choix. Je m'interroge sur votre observation à ce sujet.

M. Brian Walton: Oui, et je vous dirais que cette observation ne valait pas seulement pour le CCDA, parce qu'elle ne concerne pas seulement le dernier maillon de la chaîne. Elle concerne toutes les personnes touchées par ce projet de loi, pas seulement nous.

Je peux vous dire que pour assurer l'innocuité des aliments, l'industrie investit des sommes importantes dans la formation, les protocoles d'hygiène et les pratiques exemplaires. Nous ne pouvons pas facturer aux consommateurs un autre pourcentage X pour ce que nous faisons. C'est la réalité de notre secteur, à notre bout de la chaîne alimentaire.

Le président: Je vais devoir couper court à cette partie de la réunion. Il n'y aura plus de questions.

M. Peter Stoffer: Mme Green peut répondre rapidement à la question de Wayne.

Mme Betty Green: Il y a eu plusieurs observations et questions sur le pouvoir des producteurs primaires de transférer ces coûts. Nous ne le pouvons pas. Je suis une productrice primaire, dans le domaine du naissage, et nous transformons aussi nos animaux, mais nous ne pouvons pas en refiler les coûts. Nous ne sommes pas comme les commerçants, qui le peuvent.

J'aimerais aussi que le comité comprenne les efforts que déploient les producteurs bovins pour faire tout ce qu'il faut afin d'assurer la qualité et l'innocuité des aliments. Notre association a un programme intitulé « Quality starts here », que les producteurs examinent, et ils sont prêts à y participer dans leurs activités pour faire leur bout de chemin. Je serais porté à dire que les mesures d'application de la loi et les droits prévus dans ce projet de loi devraient être absorbés par le public, parce que toutes ces mesures sont conçues pour le bien du public. Nous faisons notre part; le temps est venu que quelqu'un d'autre fasse sa part aussi.

Le président: Je vous remercie infiniment.

Je vais vous offrir la même possibilité que j'ai offerte à toutes les autres personnes qui ont témoigné sur le projet de loi C-27. Si vous avez des modifications à proposer à ce projet de loi, je vous prierais de les faire parvenir au président; nous allons les faire circuler et les examiner. Nous voulons être utiles. Nous n'avons pas de date butoir précise, mais nous voulons avancer, donc si vous le pouvez, soumettez-nous vos propositions sans tarder.

Je tiens à vous remercier tous d'être venus aujourd'hui.

Je m'excuse de clore ainsi ce débat à la hâte, mais nous devons participer à un vote à la Chambre sous peu.

Si je peux me permettre, je vais demander à tout le monde de quitter la pièce pour les dix prochaines minutes, à l'exception de M. Walton et des membres du comité.

[Les délibérations se poursuivent à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.